

RD-CONGO



# LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3537 - LUNDI 22 JUILLET 2019

## SANKURU - ELECTION DU GOUVERNEUR

# Joseph-Stéphane Mukumadi surclasse Lambert Mende

L'indépendant Joseph-Stéphane Mukumadi (dix-sept voix sur vingt-cinq votants) a été élu le samedi 20 juillet gouverneur de la province du Sankuru, devançant le ministre honoraire et porte-parole du gouvernement, Lambert Mende, qui n'a réuni que huit voix. C'était au terme d'un scrutin organisé par la Céni à l'Assemblée provinciale du Sankuru. Imputant sa défaite aux députés provinciaux du FCC qui, d'après lui, se sont fait corrompre, Lambert Mende a toutefois déclaré prendre acte, rejetant toute perspective d'interjeter appel. Il entend désormais siéger à la chambre basse du Parlement avec promesse de s'occuper de sa circonscription électorale de Lodja. [Page 3](#)



Joseph-Stéphane Mukumadi

## LIBÉRATION DES PRISONNIERS POLITIQUES ET D'OPINION

# La Fondation Bill Clinton pour la paix dénonce !



Emmanuel Adu Cole, directeur de la FBCP

Pour la Fondation Bill Clinton pour la paix, sur les sept cents prisonniers politiques et assimilés dont la libération a été promise par le chef de l'Etat, seulement moins de cent ont été libérés, et le reste sont toujours détenus.

Pour cette ONG de défense des droits de l'homme, il y a eu « saupoudrage » dans ce dossier : les détenus libérés à la fin de la semaine ne feraient pas partie du nombre promis par le chef de l'Etat. Ils sont ceux qui ont été détenus illégalement pour des dossiers mineurs. C'est seulement pour le besoin de la consommation extérieure que cette annonce avait été faite, a conclu l'ONG dans un communiqué. [Page 3](#)

## FORMATION DU GOUVERNEMENT

# Le partage de deux ministères régaliens plombe les discussions

Alors que le Front commun pour le Congo (FCC) met en avant sa majorité acquise au Parlement pour revendiquer les ministères de l'Intérieur et des Finances dans le gouvernement en gestation, le Cap pour le changement (Cach) dénonce sa frénésie boulimique tendant à mettre à mal la gestion de la coalition. Pour le Cach, il n'est nullement question que ces deux portefeuilles lui échappent. Il serait anormal, argumente la plate-forme présidentielle, que le FCC qui a déjà dans son escarcelle la Banque centrale du Congo,



L'Hôtel du gouvernement à Kinshasa-Gombe

puisse également avoir une mainmise sur les finances du pays. Quant au ministère de l'Intérieur, ajoute-t-elle, son

contrôle permettrait au chef de l'Etat de matérialiser sa vision politique.

[Page 2](#)

## ÉMERGENCE ÉCONOMIQUE

# La RDC sans système normatif national cohérent

Pour l'Association pour la promotion de la métrologie et la normalisation en RDC (Apromen), la normalisation sera d'un apport considérable dans les efforts actuels de mettre fin au contraste entre pays potentiellement riche et population très pauvre. Pour cette ONG, le Système normatif national ou SNN va continuer pendant très longtemps à bloquer l'intégration économique du pays.

D'après l'Apromen, les autorités doivent songer à construire un SNN qui s'adapte à leur vision de développement. Cet objectif est soumis à certaines précautions dont la nécessité d'initier une campagne de sensibilisation et de mobilisation de la communauté nationale sur l'importance de la normalisation pour le développement.

[Page 4](#)



## FORMATION DU GOUVERNEMENT

## Empoignades autour du partage de deux ministères régaliens

Alors que le Front commun pour le Congo (FCC) met en avant sa majorité acquise au Parlement pour revendiquer les ministères de l'Intérieur et des Finances, le Cach dénonce sa boulimie trouvant anormal que la famille politique de Joseph Kabila puisse obtenir les deux portefeuilles alors qu'elle a déjà, dans son escarcelle, quelques ministères régaliens, la BCC, la Primature, l'Assemblée nationale ainsi que la majorité des exécutifs provinciaux.

Des bribes d'informations commencent à fuiter autour des négociations en cours au sujet de la formation du gouvernement. S'il est vrai qu'il y a eu quelques avancées qui présagent une fin heureuse des tractations menées par les délégués du Front commun pour le Congo (FCC) et ceux du Cap pour le changement (Cach), s'agissant notamment de la taille du gouvernement et de la définition du programme commun de la coalition, il n'en demeure pas moins vrai que beaucoup reste encore à faire. Les échanges tourneraient, pour l'heure, autour de la répartition des portefeuilles et de leurs animateurs. Un exercice, somme toute, difficile d'autant plus que les personnalités désignées devront impérativement recueillir l'adhésion des présidents de deux composantes de la coalition, en l'occurrence Joseph Kabila et Félix Tshisekedi. Ce qui n'est toujours pas évident. D'où, d'ailleurs, l'exigence faite à chaque regroupement politique membre de la coalition FCC-Cach de proposer trois noms par ministère. Une procédure qui offre un éventail de choix avec possibilité de dégager, à chaque poste, une personnalité consensuelle. Nonobstant cette approche, l'on se rend compte que les choses ne sont pas aussi simples qu'elles ne paraissent. Ayant compris la complexité du problème et, surtout, compte tenu de ce qu'il recèle comme intelligences, le FCC a finalement demandé à tous les regroupements politiques de son ressort d'envoyer « au plus tard le 22 juillet 2019 les critères

de désignation des membres pouvant faire partie du gouvernement ». Le Cach, qui a également tout intérêt à faire les choses proprement pour minimiser les contestations en son sein, devrait également imaginer une procédure de désignation de ses délégués au prochain gouvernement. Entre-temps, les premières listes envoyées par les deux plates-formes contenant les noms des candidats ministriables auraient été retournées à leurs expéditeurs, apprend-on. Autre écueil dans les tractations qui fait jaser, c'est le partage voulu équitable par le Cach des différents portefeuilles alors que le FCC, fort de sa majorité dans les deux chambres législatives, tient mordicus à tout rafler. Si un modus vivendi a été trouvé sur certains ministères régaliens, l'Intérieur et les Finances continuent à diviser les deux camps, susurre-t-on. Pour le Cach, il n'est nullement question que ces deux portefeuilles lui échappent. Il serait anormal que le FCC qui a déjà dans son escarcelle la Banque centrale du Congo (BCC) puisse également avoir une mainmise sur les finances du pays, argumente-t-on. Quant au ministère de l'Intérieur, le Cach justifie son attachement à ce portefeuille par le besoin, pour le chef de l'Etat, de mettre en œuvre sa vision politique qui implique une réelle appropriation de l'espace national. C'est sur ces entrefaites que les jeunes de l'Union pour la nation sont sortis de leur réserve pour demander aux négociateurs du Cach de ne pas fléchir face au diktat du FCC qui tient à ramener dans son giron les deux ministères. L'attente devient de plus de plus longue, près de six mois depuis l'investiture de Félix Tshisekedi à la magistrature suprême. Le pays est toujours sans gouvernement alors qu'il a été nommé, le 20 mai dernier, un nouveau Premier ministre, en la personne de Sylvestre Ilunga Ilunkamba, sur proposition de l'autorité morale du FCC. Ce dernier n'exerce pas, faute d'investiture du Parlement et, pendant ce temps, son prédécesseur pourtant réputé démissionnaire continue de gérer les affaires courantes au nom de la continuité de l'Etat.

Alain Diasso

## Désiré-Israël Kazadi veut devenir ministre

La figure bien connue dans la promotion et la défense de la liberté de la presse et du droit à l'information serait approchée pour faire partie de la nouvelle équipe gouvernementale en formation.

Ça se raconte et cela a tendance à se confirmer. Les bruits courent mais personne n'ose affirmer ni infirmer. Des sources indépendantes racontent que Désiré-Israël Kazadi, une figure bien connue dans la défense de la liberté de la presse et du droit à l'information serait approchée et disposée à servir le pays autrement.

Ces sources, très discrètes, disent que l'activiste ambitionnerait de se signaler dans le cabinet Ilunkamba dans un portefeuille qui cadre avec ses compétences. Mais le concerné lui-même, discret de nature et fin politique, est resté injoignable à tous ses contacts. Ses lignes téléphoniques n'ont plus donné lieu à sa localisation. Des indiscretions ont plutôt fait valoir son parcours politique et professionnel bien osé.

Même si d'aucuns démentent ses choix d'aller au gouvernement, d'autres langues, cependant, affirment qu'il entendrait servir la République mais dans le secteur des médias. Une bonne occasion pour la presse de la RDC

Le curriculum vitae laissé sur la toile renseigne que Kazadi charrie une riche expérience en stratégies de communication. Arrivé à l'Institut des sciences et techniques de l'Information dans les années 90, il en est sorti licencié. Quelques années plus tard, il retournera à l'université, en optant pour le droit. Ecri-



Désiré-Israël Kazadi

vain, il a trois publications sur le droit international pénal et le droit pénal international parues aux éditions universitaires européennes. Les annales disent de lui que sous l'ère Mobutu, Kazadi a été membre du cabinet au ministère du Commerce extérieur du dernier gouvernement Kengo. De fil en aiguille, on laisse entendre qu'il a servi sous la bannière du Front commun des nationalistes (FCN) de Mandungu et qu'au lendemain de la scission, il a rejoint le Front commun des nationalistes des radicaux (FCN-R). Au retour de Mobutu de Nice rongé par la maladie ayant touché la prostate, le jeune Kazadi était là, à l'aéroport, à la tête de la section FCN-R/Lingwala, en boubou aux mentions « Ya Mukolo oleki bango ». Ceux qui se souviennent du parcours bien discret de Kazadi ont confié à la presse qu'alors jeune cadre au sein du FCN-R, parti

membre des Forces politiques du conclave, il serait actuellement membre très influent de l'Union pour le renouveau républicain, formation politique de Tshimbombo Mukuna. A la plate-forme Convention des républicains, il serait parmi les membres du bureau politique, large plate-forme qui a soutenu à bout des bras, la candidature de Félix Tshisekedi à la présidence de la République. Mais, pour la presse, c'est une bonne personne pour défendre ses droits, sinon ceux de tous les Congolais et de toute l'humanité. « La posture de ministre des Droits humains conviendrait à lui, puisque son expérience en tant que défenseur des droits civils et politiques du journaliste et sa plus-value d'avoir fait le droit le prédispose à une telle responsabilité », a confié un ancien condisciple de Kazadi à la faculté de droit.

Lucien Dianzenza

## LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo  
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia  
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya  
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Méline Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa,  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimo  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama  
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto  
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima  
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Mauakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngonu

## TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

## DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaïne Angombo

## IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo  
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepechesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /  
Tél.: 06 700 09 00 /  
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault



## ELECTION DU GOUVERNEUR DU SANKURU

## Joseph-Stéphane Mukumadi surclasse Lambert Mende

L'indépendant Joseph-Stéphane Mukumadi (dix-sept voix sur vingt-cinq votants) a été élu le 20 juillet gouverneur de la province du Sankuru, devançant le ministre honoraire et porte-parole du gouvernement, Lambert Mende, qui n'a réuni que huit voix. C'était au terme d'un scrutin organisé par la Céni à l'Assemblée provinciale du Sankuru.

Fin le suspense sur l'élection du gouverneur de la province du Sankuru. Après le dernier report du 10 juillet pour cause d'insécurité, à en croire les explications de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), c'est finalement le 20 juillet que ce scrutin a eu lieu à l'Assemblée provinciale du Sankuru. Coup de théâtre. Alors que d'aucuns s'attendaient à l'élection de Lambert Mende Omalanga, ancien porte-parole du gouvernement sous Joseph Kabila, c'est plutôt son challenger Joseph-Stéphane Mukumadi qui a été élu à la surprise générale. Dans un hémicycle où le Front commun pour le Congo (FCC) est largement majoritaire avec plus d'une vingtaine des députés sur les vingt-cinq



Stéphane Mukumadi

que compte l'Assemblée provinciale, il est clair que Lambert Mende partait avec les faveurs des pronostics. C'était sans compter avec la réalité du vote. Le ministre honoraire

et porte-parole du gouvernement (huit voix) n'a pu faire mieux que son adversaire qui a réuni à lui seul dix-sept voix sur les vingt-cinq votants. Ainsi donc, Joseph-Stéphane

Mukumadi succède à Berthold Ulungu à la tête du Sankuru devenant ainsi le deuxième gouverneur élu de la nouvelle province issue du découpage territorial.

Ayant mal digéré cette défaite qu'il impute aux députés provinciaux du FCC qui, d'après lui, se sont fait corrompre, Lambert Mende a toutefois déclaré prendre acte. Il s'étonne néanmoins qu'un indépendant proche de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) qui n'a aucun député au Sankuru puisse se payer le luxe de s'approprier cette province. « Je ne pense même pas que je ferai appel bien qu'il y a eu beaucoup d'irrégularité (...) Ce n'est pas normal qu'un parti qui n'a aucun député puisse prendre la province. Ce qu'il y a eu la décision des députés du FCC qui ont pris la décision de trahir leur famille politique », a-t-il déclaré à la presse quelques instants après la publication des résultats.

Pour Lambert Mende, il ne fait l'ombre d'aucun doute que les

députés provinciaux de son regroupement politique se sont laissés corrompre. Et il voit l'ombre de l'UDPS derrière la victoire de Joseph-Stéphane Mukumadi. « Ce n'est pas à un vieux singe qu'on apprend à faire des grimaces. Un indépendant ? Mon œil ! C'est l'UDPS. Nous le savons bien », a-t-il dénoncé avant de s'incliner sur ce verdict. Il entend poursuivre sa carrière politique au niveau de la chambre basse du Parlement en récupérant son siège avec promesse de s'occuper de sa circonscription électorale de Lodja. Et d'annoncer une descente imminente sur place pour remercier ses électeurs et tous ceux qui lui ont fait confiance lors des législatives du 30 décembre 2018. Rappelons que la candidature de Joseph Mukumadi avait été, dans un premier temps, invalidée par la Cour d'appel de Lusambo « pour détention d'une double nationalité » sur une requête de Lambert Mende, avant d'être réhabilitée par le Conseil d'État.

Alain Diasso

## LIBÉRATION DES PRISONNIERS POLITIQUES ET D'OPINION

## La Fondation Bill Clinton pour la paix dénonce !

Pour cette ONG de défense des droits de l'homme, il y a « saupoudrage » dans ce dossier : les détenus libérés à la fin de la semaine ne feraient pas partie du nombre promis par le chef de l'Etat. Ils sont ceux qui ont été détenus illégalement pour des dossiers mineurs.

Pour la Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP), sur les sept cents prisonniers politiques et assimilés dont la libération a été promise par le chef de l'Etat, seulement moins de cent ont été libérés, et le reste sont toujours détenus. Dans son communiqué signé le 18 juillet, cette ONG note que ces prisonniers qui ont été libérés, le 17 et le 18 juillet, sont ceux qui ont été détenus illégalement pour le cas de dossiers de vol simple, abus de confiance, dette, etc. « Les sept cents prisonniers annoncés par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, ne sont pas tous sortis de la prison. C'est seulement pour la consommation extérieure », a indiqué le directeur de la FBCP, Emmanuel Cole, dans ce communiqué.

La FBCP conclut donc que les cent quatre-vingt-deux pri-



Emmanuel Adu Cole, directeur de la FBCP/Adiac

sonniers dont certains ont été libérés n'auraient rien avoir avec les sept cents prisonniers politiques et assimilés promis par le chef de l'Etat et dont la libération est attendue jusqu'à

ce jour. Cette ONG a également noté qu'il y avait même certaines listes dont le ministre de la Justice sortant avait refusé de signer l'arrêté avant son départ et qu'il y en a d'autres en

confection en vue d'arriver au nombre promis par le chef de l'Etat.

**Des prisons congolaises, des mouroirs !**

La FBCP déplore les mauvaises conditions de détention dans les prisons et autres centres pénitentiaires du pays. L'ONG note, en effet, que même si on a réhabilité la prison centrale de Makala particulièrement le pavillon 11, les conditions d'incarcération y sont toujours déplorables. « Le surpeuplement est la cause des médiocres conditions sanitaires et de la nutrition. Le pavillon 6, par exemple, est en très mauvais état pour accueillir beaucoup de prisonniers, comme il en est le cas », a indiqué la FBCP, notant que la prison centrale de Makala compte, à ce jour, 8 087 détenus parmi lesquels 7 947 civils et 140 militaires dont 953 seulement sont condamnés.

**Une réforme obligatoire de la justice**

La FBCP encourage le chef de l'Etat à installer un Etat de droit et de réformer la justice en RDC. Pour cette ONG, cette réforme est nécessaire pour améliorer la prestation de la

justice dans le pays. « A titre d'exemple, le comportement inadmissible qu'affichent les juges de la cour constitutionnelle concernant le traitement des dossiers litigieux de députation montre que tout est à refaire », a indiqué cette ONG.

Cette ASBL regrette, par ailleurs, que les magistrats et autres auxiliaires de la justice se comportent comme dans la jungle. « Et nous déplorons le non-respect de la procédure judiciaire par les magistrats. Parquets, cours et tribunaux sont mis en accusation pour avoir utilisé la prison comme un dépôt pour faire le commerce. Les parquets de grande instance de Matete, de la Gombe, de N'djili, de Kalamu, les parquets de Lemba, de Ngaliema, etc. sont pointés du doigt et accusés de remplir les prisons même pour des cas banals », a indiqué Emmanuel Cole dans ce communiqué, notant que cette ONG attend des autorités judiciaires d'exécuter l'ordonnance du chef de l'Etat pour la libération de sept cents prisonniers et assimilés et autres cas sans aucun retard.

Lucien Dianzenza



## PRIX CARMIGNAC DU PHOTOJOURNALISME

## Trois questions à Emeric Glayse

Pour sa onzième édition, les organisateurs ont choisi l'exploration par la photo de la République démocratique du Congo (RDC). Le directeur du Prix répond à nos questions.

**Le Courrier de Kinshasa (LDK) : En quoi consiste le Prix Carmignac du Photojournalisme ?**

**Emeric Glayse (E.G.) :**

Le Prix Carmignac du photojournalisme a été créé par Édouard Carmignac, en 2009, face à une crise des médias et du photojournalisme sans précédent, afin de soutenir les photographes sur le terrain. Il a pour objectif de soutenir, chaque année, la production d'un reportage photographique et journalistique d'investigation sur les violations des droits humains et environnementaux dans le monde, ainsi que les enjeux géostratégiques qui y sont liés.

Sélectionné(e) par un jury international, le(la) lauréat(e) reçoit une bourse de cinquante



Emeric Glayse, directeur du Prix Carmignac du photojournalisme. Crédit photo : Vincent Ferrané

mille euros lui permettant de réaliser un reportage de terrain de six mois avec le soutien de la Fondation Carmignac qui produit, à son retour, une

exposition itinérante et l'édition d'un livre monographique. A la fin de chaque édition, quatre photographies rejoignent la collection.

**LDK : A qui est ouvert ce concours ?**

**E.G. :**

L'appel à candidatures est ouvert à toutes et tous les photographes de plus de 18 ans. Les candidats doivent soumettre un projet entièrement original qui réponde à la thématique de la onzième : la RDC Congo et les enjeux humains, sociaux et écologiques auxquels elle fait face aujourd'hui. Il peut s'agir d'un projet collaboratif - par un collectif de photographes, accompagné d'un journaliste ou scientifique - mais il devra être soumis par une seule personne représentant l'équipe. Un portfolio de travaux du photographe est également nécessaire au jury pour faire sa sélection. Le dépôt de candidature est entièrement gratuit.

**LDK : A l'heure de la révolution numérique et d'une pratique populaire de la photo, comment envisagez-vous l'avenir du photojournalisme ?**

**E.G. :**

Les photojournalistes ne font pas que prendre des photos. Ils enquêtent avec objectivité, s'informent auprès de sources fiables, font des interviews. Ils cherchent à comprendre pour mieux expliquer. Avec l'avènement des téléphones-appareils photos (les smartphones), tout le monde peut avoir la chance (ou la malchance) d'être au bon (ou au mauvais) endroit à un moment crucial et le photographe. Cette image peut devenir une preuve, mais ce n'est en rien du photojournalisme. Sans toutes les données qui l'entourent, leur analyse et leur vérification, cette photographie n'est qu'une partie de l'information. Les photojournalistes sont ceux qui vont trouver le sujet, ceux qui vont enquêter pour apporter toutes les informations dont nous aurons besoin pour que ces images deviennent des témoignages de l'histoire.

Propos recueillis par Marie Alfred Ngoma

## ÉMERGENCE ÉCONOMIQUE

## La RDC sans système normatif national cohérent

Il est tout juste « inconcevable » de combattre la corruption et la pauvreté et d'assurer la compétitivité des entreprises locales dans le contexte de libre-échange en vigueur dans la région sans ce précieux pilier de développement. Pour Bertin Bululu de l'Apromen, le Système normatif national ou SNN va continuer pendant très longtemps à bloquer l'intégration économique du pays.

Avec le changement à la tête du pays, certaines questions d'intérêt national ou continental reviennent en force avec l'espoir cette fois de solutions adaptées et durables. Pour l'Association pour la promotion de la métrologie et la normalisation en RDC (Apromen), la normalisation sera d'un apport considérable dans les efforts actuels de mettre fin au contraste entre pays potentiellement riche et population très pauvre. Il s'agit, insiste l'Association dans un communiqué officiel, des « repères crédibles » dont il faut également « s'assurer de l'entretien, de la large diffusion, de l'évolution et de la mise en œuvre progressive dans le pays ».

Comme l'explique Bertin Bululu, le SNN constitue un véritable préalable dans tous les domaines de la vie nationale : le bien-être et la sécurité des personnes et des biens, la qualité des produits et services dans tous les secteurs (éducation, construction, industrie, commerce, protection de l'environnement, agriculture, transport, énergie, justice, contrôle, etc.) et la stimulation de l'intégration économique nationale, régionale et internationale. Avec les efforts d'ouverture du pays à l'étranger, les autorités RD-congolaises ne pourront plus éluder la question. En effet, il y va désormais de la survie du pays dans

un contexte de libéralisme de mise en place prochaine d'un marché unique africain. Outre le volet développement économique cher à l'actuel régime, il y a aussi certains problèmes récurrents représentant autant de contraintes majeures au développement économique du pays. Sur ce point aussi, le SNN, renchérit Bertin Bululu, constitue « un atout essentiel dans la lutte contre la corruption et la pauvreté, ainsi que la compétitivité des entreprises locales ».

Pour l'Apromen, les autorités RD-congolaises doivent songer à construire un SNN qui s'adapte à leur vision de développement du pays. Un tel objectif appelle à prendre certaines précautions. Il y a, par exemple, la nécessité « d'initier une vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation de la communauté nationale sur l'importance de la normalisation pour le développement ». Cela doit se faire à tous les niveaux des parties prenantes, c'est-à-dire les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé, l'enseignement, les milieux de la recherche et les évaluateurs de la conformité. Quant à la seconde étape qui se dessine déjà, elle comprend l'élaboration « d'une législation pertinente sur la normalisation ». Sur ce point, Bertin Bululu juge indispensable de s'assurer de la bonne prise en compte des principes de base universels de la normalisation, notamment le large consensus des parties prenantes comme mode d'adoption des normes, la transparence ou neutralité ainsi que l'ouverture dans le processus d'élaboration des normes, la cohérence par rapport aux autres textes en vigueur et enfin la pertinence de la norme par rapport à l'état de la technologie tout en visant le degré optimal d'ordre. Le débat est bien relancé.

Laurent Essolomwa



## LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente  
Une sélection unique de la  
LITTÉRATURE CLASSIQUE  
(africaine, française et italienne)  
Essais, Romans, Bandes dessinées,  
Philosophie, etc.









**Un Espace culturel pour vos Manifestations**  
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces  
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



**Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso  
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville  
République du Congo**

**Horaires d'ouverture:**  
Du lundi au vendredi (9h-17h)  
Samedi (9h-13h)





## LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION

## La Côte d'Ivoire se dote d'un nouveau code forestier

Le gouvernement ivoirien a publié, le 19 juillet, le document visant la préservation, la réhabilitation et l'extension des forêts du pays.

Selon Abidjan, les spécificités du nouveau code sont la prise en compte de l'ensemble des activités rurales et la mise en place d'un cadre favorable à l'investissement privé, à savoir l'agroforesterie; l'ordre public écologique; la concession forestière; l'observation indépendante ainsi qu'une approche participative, multi-acteurs et transparente, fondée sur les fonctions d'intérêt général des écosystèmes forestiers.

Ce document qui va désormais réglementer le secteur forestier opère aussi une classification simplifiée des forêts, basée sur le régime de propriété qui inspecte la gestion du domaine forestier du pays.

Spécifiant le bien-fondé et l'intérêt de ce code, le gouvernement a reconnu que la criminalité forestière demeure une vive préoccupation pour tous les Etats. Car, avec le braconnage, les feux de brousse, le sciage abusif et les divers autres trafics, nos forêts deviennent le théâtre d'activités illicites majeures affectant tant le couvert forestier que la population environnante.

« La préservation et la réhabi-

litation des forêts n'ont pas toujours été une priorité pour la majorité des Etats. Mais, les enjeux planétaires commencent à avoir raison de leurs importances avec les initiatives multiples comme la COP », a déploré le gouvernement ivoirien, tout en insistant sur le fait que la réduction drastique de la couverture forestière du pays est liée essentiellement à une exploitation anarchique et incontrôlée. Ce qui influence négativement le développement de ce secteur. Par exemple, de seize millions d'hectares de forêts au début du 20<sup>e</sup> siècle, les superficies résiduelles de forêts ne représentaient plus que trois millions d'hectares en 2015, soit un rythme moyen de disparition supérieur à deux cents millions d'hectares par an.

Les causes de ce recul sont : l'agriculture extensive, l'exploitation mal maîtrisée des forêts pour satisfaire les besoins en bois d'œuvre et en bois énergie, l'insuffisance de la capacité de la puissance publique à faire respecter sur le terrain les textes censés protéger les forêts.

« À cette allure, les forêts ivoiriennes auront disparu d'ici une dizaine d'années. Et, environ 12% des émissions mondiales de gaz à effet de serre résultent de la déforestation. D'ici à 2030, la pres-

sion sur la forêt sera en forte hausse en raison, notamment de la croissance démographique, de l'urbanisation accélérée, de la création de nouvelles zones industrielles et des exploitations agricoles », précise encore le gouvernement, avant d'indiquer qu'il devient impérieux d'envisager une nouvelle approche de reconquête et d'accroissement de la couverture forestière nationale. Celle-ci doit passer par la mise sur pied d'une nouvelle politique de préservation. « La révision du code forestier nous donne l'occasion de généraliser sur l'ensemble du territoire national les obligations de protection et d'exploitation durable des arbres et d'en clarifier les modalités, afin que chaque acteur économique investissant dans la conservation ou la plantation d'arbres forestiers sache précisément qu'il pourra bénéficier du fruit de ses efforts quand ses arbres arriveront à maturité », a-t-il lancé, en soulignant que le pays entend également lutter contre les changements climatiques, en créant les meilleures conditions pour la réhabilitation des forêts et la séquestration du carbone par tous les moyens mis à sa disposition.

Rock Ngassakys

## FÊTE NATIONALE BELGE

## A Brazzaville, l'ambassade a célébré l'évènement

Le 21 juillet de chaque année, le royaume de Belgique commémore la fête nationale marquant la prestation de serment du premier roi des Belges, Léopold Ier. À Brazzaville, l'ambassadeur accrédité au Congo, Frédéric Meurice, a organisé, le 19 juillet, deux jours avant la date officielle, une réception solennelle.

S'exprimant à cette occasion, dans une ambiance festive, le chef de mission belge au Congo a tenu à situer l'évènement dans son contexte historique. Il a ainsi précisé à l'assistance que la fête commémorée ce jour, n'était pas celle de libération de la Belgique proprement dite.

« Nous ne célébrons pas aujourd'hui la déclaration de l'indépendance de la Belgique, plutôt le 188<sup>e</sup> anniversaire de la prestation de serment du 1<sup>er</sup> roi de Belgique, Léopold Ier, qui eut lieu le 21 juillet 1831, un an après la déclaration de l'indépendance », précisait Frédéric Meurice.

Ravi de la réouverture de leur représentation diplomatique au Congo, fermée depuis 2015, le diplomate belge a saisi l'occasion pour saluer l'excellence des relations diplomatiques qui existent entre le royaume de Belgique et le Congo, pour lesquelles il a pris l'engagement de les rendre plus dynamiques et fructueuses.

« Cette fête est pour nous une occasion heureuse, puisque nous renouons avec une tradition interrompue il y a quelques années. Je ne voudrais pas rappeler les raisons qui ont permis la fermeture de l'ambassade en 2015, plutôt je me réjouis de sa réouverture depuis quelques mois déjà. Le drapeau flotte encore, ce n'est pas la fin mais le début d'une nouvelle coopération », a renchéri le chargé d'affaires en pied de Belgique.

Cependant, pour fortifier cette coopération, Frédéric Meurice a ciblé quelques secteurs prioritaires auxquels son pays devrait intervenir à court terme. Les secteurs phares cités par le diplomate sont, entre autres, le domaine militaire et sécuritaire. Il a promis qu'une nouvelle stratégie sera étudiée entre les deux parties pour le rendre plus diversifié.

Au plan économique et commercial, le chef de mission belge au Congo a annoncé aussi un partenariat bilatéral gagnant-gagnant plus dynamique et plus soutenu, capable de booster la collaboration.

« Sur les plans économique et commercial, nous entretenons de bonnes relations. En 2018, par exemple, la Belgique a exporté des biens d'une valeur de 153 millions vers le Congo. Et le Congo, pour sa part, a exporté pour 55 millions d'euros vers la Belgique », s'est-il réjoui, ajoutant que plusieurs entreprises belges manifestent le désir de venir investir au Congo. La récente signature de l'accord avec le FMI sera le déclic de cette coopération économique, a-t-il précisé.

En dernier ressort, Frédéric Meurice a témoigné sa reconnaissance au Congo, pour avoir soutenu sa candidature au conseil de sécurité. Il reste reconnaissant envers le chef de l'Etat pour cet appui.

La commémoration a eu lieu en présence de la communauté belge vivant à Brazzaville, des chefs de missions diplomatiques accrédités au Congo ainsi que de quelques officiels congolais, conduits par la ministre de la Promotion de la femme et l'intégration de la femme au développement.

Firmin Oyé

## FISCALITÉ

## Le G7 s'accorde sur la taxation du numérique

Les ministres des Finances et les gouverneurs de banques centrales du G7, réunis les 17 et 18 juillet à Chantilly, près de Paris, sont parvenus à s'entendre sur la fiscalité des grandes entreprises numériques, dont les GAFA.

Sur fond d'inquiétudes sur la croissance mondiale et de tensions commerciales, les grands argentiers du G7 ont trouvé un accord sur la nécessité de taxer les activités numériques, mais aussi d'instaurer un impôt minimal commun sur les sociétés afin de réduire l'optimisation et la lutte fiscale. Le ministre français des Finances, Bruno Le Maire, n'a pas manqué de qualifier cet accord d'« ambitieux », d'être « un pas majeur vers la mise en place d'une fiscalité plus juste et efficace ».

Il est acquis que les entreprises numériques pourront être taxées dans tous pays où elles réalisent un chiffre d'affaires, même si elles n'y sont pas présentes physiquement. L'Organisation de coopération et de développement économiques a été mandatée par les grands argentiers des sept puissances économiques (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Etats-Unis, Japon, Canada), pour mettre en place ces nouvelles règles fiscales dès janvier prochain. Entretemps, il sera question de s'entendre sur l'architecture du nouveau système fiscal évoqué, afin de proposer une solution complète d'ici fin 2020 au G20.

Dans le même ordre d'idée, le G7 s'achemine vers un accord d'imposition minimale pour toutes les entreprises au niveau international. On parle d'un taux compris entre 13 et 14%. Cette décision devrait, à terme, remettre en cause le modèle économique de bon nombre de paradis fiscaux. « Nous nous sommes mis d'accord pour adapter les règles fiscales afin d'imposer les activités numériques créant de la valeur sans, ou avec très peu de présence physique dans les pays concernés. Les nouvelles règles devront être simples, faciles à appliquer, tout en évitant la double imposition », détaille la présidence française. Le système à venir comportera également un système d'arbitrage pour trancher les éventuels conflits sur le sujet.

En revanche, le G7 a exprimé ses fortes et unanimes réserves à l'égard de la Libra, la cryptomonnaie que Facebook et ses associés projettent de lancer en Suisse l'an prochain.

## Un électrochoc.

En dévoilant, mi-juin, les premières modalités de libra, la monnaie numérique qu'il compte lancer en 2020, Facebook a violemment secoué les grands régulateurs. Le ministre français de l'Economie et des finances, Bruno Le Maire, a martelé, le 11 juillet, devant le Sénat sa détermination à faire en sorte que « le libra ne devienne pas une monnaie souveraine qui pourrait concurrencer la monnaie des Etats ».

Au point que le sujet s'est invité dans le programme des discussions entre les ministres des finances et banquiers centraux du G7, réunis les 17 et 18 juillet à Chantilly (Oise), sous la présidence française.

Ce G7 Finances a poursuivi trois objectifs : faire face aux risques pesant sur l'économie mondiale et le système financier ; répondre aux défis émergents en matière fiscale, numérique et environnementale ; réduire les inégalités au sein des pays et entre les pays.

Composé de l'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni, le G7 représente environ 10% de la population mondiale, et 45% du revenu mondial.

Josiane Mambou Loukoula



## DÉCENTRALISATION

## Des échanges autour de l'implication des citoyens dans le développement communautaire

Les premières universités d'été de Bacongo ont relancé le 18 juillet, au ministère de la Justice, le débat sur la mise en œuvre de la décentralisation avec la participation des communautés locales.

S'étendant jusqu'au 28 juillet prochain, la grande consultation participative et citoyenne des habitants du deuxième arrondissement de Brazzaville est entrée depuis le jeudi dans sa phase scientifique. Développant le thème sur : « La démocratie participative, comment stimuler l'implication des habitants au développement de leur quartier », cas de la ville de Lyon, 9e arrondissement, le député de la République en marche de la 2e circonscription du Rhône, le Français Hubert Julien-Laferrrière a partagé son expérience avec l'assistance.

Selon l'invité d'honneur de ces assises, la France et le Congo ont tous une tradition décentralisatrice. De ce fait, les deux Etats ont fait des efforts pour décentraliser et donner plus la parole aux citoyens. En effet, l'ancien maire du 2e arrondissement de Lyon a rappelé que la France a commencé avec la décentralisation depuis 1983 avant d'intégrer le développement de la participation citoyenne en 2002. « Nous voyons bien qu'il faut pouvoir échanger nos expériences parce que la participation des citoyens ne doit pas s'organiser seulement dans la loi, c'est par la pratique. C'est à travers l'échange d'expériences que



La photo de famille des officiels Adiac

nous pouvons faire en sorte que les citoyens croient de plus en plus en leur démocratie, qu'ils y participent, mais bien sûr dans le respect des prérogatives de chacun », a indiqué le vice-président du groupe d'amitié France-Congo à l'Assemblée nationale de son pays. Pour Hubert Julien-Laferrrière, la participation des citoyens ne veut pas dire leur donner tout le pouvoir. Il s'agit plutôt, a-t-il poursuivi, de faire participer la population à la décision publique afin de faire vivre la démocratie et la confiance envers les décideurs. « J'ai bien senti que Bacongo a besoin que l'ensemble de ses citoyens puissent s'impliquer davan-

tage dans le futur de la collectivité. Je crois qu'ici... il y avait beaucoup du monde, à la fois des citoyens, des élus, des ministres. On a beaucoup de choses à s'apprendre mutuellement. La France et le Congo vont faire participer davantage des citoyens à la République », a conclu le député de la 2e circonscription de Rhône, précisant que cette rencontre a permis d'échanger les expériences entre Lyon et Brazzaville.

#### Rendre opérationnels les CGDC

L'autre communication portant sur le thème : « Le Comité de gestion et de développement

communautaire, en République du Congo : qu'en est-il ? », a été développée par le directeur des compétences et institutions locales au ministère de l'Intérieur et de la décentralisation, Exaucé Mbemba-Samba. D'après lui, les Comités de gestion et de développement communautaire (CGDC) sont mis en œuvre dans le cadre de la décentralisation pour permettre à la population d'avoir un cadre de participation aux efforts de développement de leur communauté d'attache. En effet, on parle au Congo de la décentralisation depuis 1973. Mais, il a fallu attendre 40 ans, notamment en 2013

pour voir le pays se doter des premiers outils de promotion de la participation citoyenne au développement local. En effet, le Congo a fait dans sa nouvelle Constitution une part belle à la décentralisation. Quant à la mise en place des CGDC dans les entités administratives de base (quartiers et les villages), les conditions ne sont pas encore réunies pour les rendre opérationnels, a expliqué l'orateur. « Je demande aux responsables de Vumbuka de consolider cette dynamique. Je peux vous rassurer que dans les mois qui suivent, le cadre juridique sera complété pour qu'effectivement, les CGDC aient tous les outils textuels pour un meilleur fonctionnement », a souligné Exaucé Mbemba-Samba.

En rappel, les universités d'été de Bacongo sont mises en œuvre par la Dynamique citoyenne pour des solidarités nouvelles « Vumbuka », en partenariat avec le Collectif des élus locaux de Bacongo (Celba). Pour le promoteur de ce concept, le conseiller Fabrice Donald Fylla Saint Eudes, l'organisation de ces assises a permis aux élus locaux du deuxième arrondissement de créer un cadre de concertation en vue de la mise en œuvre des projets d'ensemble.

Notons que cette conférence-débat s'est déroulée en présence de plusieurs invités dont le ministre d'Etat, directeur d'E cabinet du chef de l'Etat, Florent Ntsiba.

**Parfait Wilfried Douniama**

## LE FAIT DU JOUR

## Salut les Fennecs!

Une médaille d'or, cela se mérite. Surtout quand la compétition qui y donne droit est une course de fond à trente-deux. Au bout de plusieurs semaines de suspense, plus réalistes, plus endurants, plus chanceux enfin de compte, les Algériens ont enlevé la timbale grâce à un petit but incompréhensible qu'ils ont marqué d'entrée de jeu. Cueillis à froid, les valeureux Lions sénégalais, exemplaires et donnés favoris par certains, ont manqué de réalisme cette fois.

Après un premier sacre en 1990, les Algériens courraient derrière leur deuxième titre de Coupe d'Afrique des nations (CAN). Ils viennent d'en être récompensés, avec eux, bien évidemment, Djamel Belmadi. L'expert local des Fennecs a ainsi fait mentir ceux qui, sur le continent et en tous domaines, peinent parfois à investir dans les « produits » Made in Africa. On voit bien pourtant qu'il suffit d'un peu de confiance, d'un

peu de patience pour parvenir à de meilleurs résultats même avec les entraîneurs locaux.

Le temps de la célébration de cette victoire tant attendue, Alger et le reste de l'Algérie rangeront pour quelques jours les rancœurs qui rongent leurs nuits et débrident leurs journées depuis que la revendication politique ne leur fait pas défaut. Même si elle devait inévitablement revenir sur le devant de la scène après coup, au moins le football rappellera à tous les Algériens qu'ils ont le droit d'être fiers de leur jeunesse. Comme avant eux les autres peuples du continent que la chance avait souri lors des précédentes rencontres de ce niveau.

Au terme de cette CAN 2019, il est de bon ton de saluer le pays hôte, l'Egypte. Le recours de la Confédération africaine de football quand l'organisateur désigné, le Cameroun, a connu d'énormes difficultés pour accueillir ce ren-

dez-vous majeur du football africain a tenu ses promesses. On nourrissait en effet quelques appréhensions quand les attentats visant des touristes se sont produits au pays des Pharaons peu avant le lancement officiel de la phase finale de la compétition. Tout s'est bien passé comme chacun le souhaitait.

Rendez-vous est donc pris pour 2021 au Cameroun. Quintuple médaillé d'or de la CAN, le Cameroun doit avoir eu le temps nécessaire de se mettre aux normes de l'événement. Cela vaut pour le prestige de sa population, de ses plus hautes autorités, de ses grandes valeurs du ballon rond qui ont égayé l'Afrique et le monde ; cela vaut aussi pour l'honneur de la sous-région d'Afrique centrale. Elle peut légitimement ambitionner de garder le trophée chez elle dans deux ans.

**Gankama N'Siah**



## PROGRAMME CONGO-FMI

## Les entreprises publiques visées par un plan de réformes

**L'exécutif entend améliorer durant les trois prochaines années la gestion des sociétés d'État en pleine crise sociale et financière, à l'instar du Port autonome de Brazzaville, du CFCO, de la compagnie Congo télécom et de la Sopéco.**

Au cours de sa conférence de presse tenue le 18 juillet dernier, le Premier ministre, Clément Mouamba, a indiqué que le groupe de la Banque mondiale devrait verser une enveloppe de quarante millions de dollars pour soutenir les réformes du secteur public en plus des fonds propres. Ce plan de réformes vise à renforcer la gouvernance du secteur public en lien avec le Plan national de développement 2018-2022. En effet, presque toutes les entreprises publiques et paraétatiques ne sont pas épargnées par la crise

de l'ensemble de la chaîne administrative. « Il s'agit de renforcer le système fiscal, d'améliorer le système d'information des régies financières notamment des douanes et impôts. L'État mettra les moyens nécessaires pour la modernisation de l'administration et de ces entités paraétatiques. Ce système électronique en préparation permettra de protéger les flux financiers de l'État », a-t-il estimé.

La Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopeco) est sous le feu des projecteurs ces derniers jours en raison de la crise sociale qui paralyse ses activités. Depuis le 17 juillet, les travailleurs de cette société ont entamé une grève illimitée pour revendiquer le paiement des arriérés de salaires. Les syndicalistes et la direction générale se livrent à un bras de fer puisque les grévistes ré-

de francs CFA contre des recettes mensuelles n'atteignant pas trente millions.

L'état actuel de la Sopéco est loin d'être un cas isolé. Après deux ans d'interruption du trafic entre Brazzaville et Pointe-Noire, la compagnie du CFCO (Chemin de fer Congo-océan) aussi peine à se relancer. La rupture de ce trafic a occasionné un grand manque à gagner à la société qui s'est vue incapable de régler certaines de ses charges sociales, notamment le paiement régulier des salaires du personnel et des cotisations sociales. A cela s'ajoute l'accident ferroviaire survenu le 30 juin, dans la zone de Ngondji, près de Pointe-Noire, qui a affecté les installations du CFCO et fait plusieurs morts.

Quant au Port autonome de Brazzaville, cette entité est presque



Des bateaux au port de Brazzaville

économique que traverse le pays. Mais la situation des entreprises peut en partie être attribuée à la mauvaise gestion et au manque d'un mécanisme d'évaluation des performances.

Pour le chef du gouvernement, la solution passe aussi par la moder-

clament également le départ d'un de leurs dirigeants.

Une crise sociale persistante qui a de quoi inquiéter les quelques centaines d'agents de la Sopéco. L'état financier de l'établissement est quasi déficitaire, avec des charges sociales mensuelles qui sont estimées à environ soixante-treize millions

en cessation d'activités. En plus, l'établissement a perdu une bonne partie de ses domaines suite à une opération de spoliation menée par des services de l'Etat. En fin 2018, sa dette fiscale et sociale était estimée à plus de cinq milliards FCFA.

**Fiacre Kombo**

## FORCE MONTANTE CONGOLAISE

## Donald Mobobola rejette sa suspension

**Suspendu avec déchéance de fonctions, le 15 juillet dernier, lors de la session extraordinaire du comité central, dirigée par le secrétaire général du Parti congolais du travail (PCT), Pierre Ngolo, le secrétaire permanent de la Force montante congolaise (FMC), chargé de l'emploi, des questions économiques et des affaires sociales a rejeté en bloc, le 19 juillet dernier, la sanction disciplinaire prononcée à son encontre.**

Donald Mobobola a récusé cette sanction en se fondant sur les textes fondamentaux régissant le fonctionnement de la FMC, notamment les articles 5 et 6. Pour lui, cette exclusion prononcée arbitrairement par le secrétaire général, Pierre Ngolo, n'émane pas de la volonté des membres du comité central de la FMC. Une décision illégale, a-t-il indiqué, « qui viole le parallélisme de forme, parce qu'un secrétaire permanent de la FMC est élu au congrès et ne peut être démis que par un autre congrès, quelle que soit

la faute qu'il a commise. » Conformément aux textes fondamentaux de la FMC, la suspension ou l'exclusion définitive de l'organisation d'un membre du comité central est prononcée à la majorité absolue sur proposition du comité central, a-t-il martelé, citant l'article 5 qui stipule : « En cas de session extraordinaire, l'ordre du jour et les documents y afférents sont adressés, selon la procédure d'urgence, aux membres du comité central de la FMC, par le secrétariat permanent. Les documents du comité central, précise l'article 6, sont pris soit par consensus, soit par vote à la majorité simple ou à la majorité des deux tiers ».

Le secrétaire permanent de la FMC, chargé de l'emploi, des questions économiques et des affaires sociales soutient que seul le congrès a les prérogatives d'acter la question. Par ailleurs, Donald Mobobola dénonce aussi « le cumul paralysant » au sein de la FMC, selon lui, proscrit par les textes fondamentaux.

**Firmin Oyé**

## RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRÉCAIRES

## La population s'imprègne du mécanisme de gestion des plaintes

**Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Développement urbain et de restructuration des quartiers précaires (Durquap), les membres du comité local de développement du quartier Moukoundzi-Ngouaka ont été éduqués, le 18 juillet à Brazzaville, sur la maîtrise du mécanisme de gestion des plaintes (MGP).**

« Cette rencontre a pour but d'expliquer à la population cible du projet le mécanisme dont elle dispose à travers ce document pour faire valoir leurs droits », a indiqué l'expert en communication du projet Durquap, Dan Horphet Ibiassi.

Le MGP est une pratique qui consiste à recevoir, traiter et répondre aux réclamations des personnes affectées par le projet dans la transparence, l'impraticabilité et la sécurité. Ce mécanisme s'organise à trois niveaux et a pour objectif d'assurer la prise en compte des plaintes venant des communautés

afin d'initier des actions correctives. De même, le MGP entend éveiller la conscience du public sur le projet, détourner les cas de fraude et de corruption et augmenter la responsabilisation. Il fournit au personnel du projet des suggestions et réactions concernant sa conception. Il s'agit aussi d'augmenter le niveau d'implication des parties prenantes et prendre connaissance des problèmes avant les éventuelles complications.

« Ce projet est entièrement participatif, rien ne se fait sans l'avis, la participation et le consentement des populations. Dans chacun des quartiers retenus, toutes les structures matérielles qui seront aménagées ou réaménagées ont été choisies et définies de commun accord avec les populations », a indiqué Dan Horphet Ibiassi, précisant que la participation de la population dans la réussite de ce projet est d'une importance capitale.

En outre, le MGP permet de gérer les risques, de rectifier les erreurs non intentionnelles, de renforcer sa réputation au niveau des bénéficiaires et des autres parties, d'assurer la redevabilité vis-à-vis des parties prenantes, créer un environnement confiant, exempt d'abus en faveur des populations riveraines. C'est un mécanisme qui se veut rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les composantes. Il s'inscrit dans un contexte d'utilisation des renseignements tirés des plaintes pour orienter et améliorer le travail et les approches de mise en œuvre des activités du projet. Rappelons que le projet Durquap, co-financé par la Banque mondiale et le gouvernement congolais, consiste à restructurer les quartiers précaires de Brazzaville et Pointe-Noire en leur dotant des infrastructures de base pour un meilleur cadre de vie.

**Gloria Imelda Lossele (stagiaire)**

## DISPARITION

## Le député Jean Apollinaire Tsiba n'est plus

**L'élu de la circonscription unique de Komono, dans le département de la Lékoumou, est décédé le 18 juillet à Paris, en France, des suites d'une courte maladie, selon le communiqué de l'Assemblée nationale.**

Evacué en France pour des soins médicaux, le vice-président du groupe parlementaire de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads) et allié, Jean Apol-



Le député Jean Apollinaire Tsiba décédé à Paris le 18 juillet DR

linaire Tsiba, occupait les fonctions de secrétaire de la Commission des lois et des affaires politiques de l'Assemblée nationale. Ancien maire de l'arrondissement 1 Lumumba à Pointe-Noire (1994-1997), Jean Apollinaire Tsiba était secrétaire national chargé de l'animation, la mobilisation, des relations avec les partis nationaux et de l'administration au niveau de l'Upads.

Il avait conduit l'année dernière une mission conjointe de la Conférence internationale des pays des Grands Lacs (CIRGL) et du Forum des parlements de la CIRGL à Kinshasa, dans le cadre des élections du 30 décembre 2018 en République démocratique du Congo.

**Parfait Wilfried Douniama**





## ACTE 1: LE GROUPE BOLLORÉ & LE PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

### Congo Terminal : les origines d'un projet de partenariat public/privé exemplaire

Dans le cadre du projet de société de « La Nouvelle Espérance » initié par le Président Denis Sassou-Nguesso, les plus hautes autorités du Congo ont décidé de lancer dès 2006 un appel d'offres international pour la mise en concession du Terminal à conteneurs de Pointe-Noire.

La vision du Président de la République consistait à s'appuyer sur la situation géographique et les conditions d'accès nautiques exceptionnelles du Congo pour permettre au pays de restaurer sa vocation de transit tout en offrant au Port de Pointe-Noire les moyens de devenir l'un des ports majeurs de la côte ouest-africaine au travers d'un partenariat public/privé (PPP), confirmant ainsi le rôle historique du port comme porte océane de l'Afrique centrale.

Sur la douzaine d'entreprises soumissionnaires, le Gouvernement congolais a finalement retenu la meilleure offre technique et financière qui était celle du Groupe Bolloré, avec les sociétés Socotrans et AP Moeller Terminals et qui proposait de réaliser la construction d'un terminal à conteneurs en eaux profondes destiné à devenir un outil efficace et particulièrement utile à l'économie du Congo et des pays de son hinterland ainsi que la plateforme de référence pour la côte ouest-africaine.

Associée aux nouvelles dessertes terrestres routières et ferroviaires dont bénéficie aujourd'hui Pointe-Noire, cette plateforme avait pour ambition d'être un véritable accélérateur de tout le trafic sur les trois principaux corridors de la sous-région et un véritable hub de transbordement pour la côte ouest africaine au service de l'ensemble des armateurs.

La convention de mise en concession du terminal à conteneurs du PAPN a été signée entre le Groupe Bolloré et le Port Autonome de Pointe-Noire le 23 décembre 2008 à Brazzaville, pour une durée de 27 ans donnant lieu à la création de la société Congo terminal.

#### Les missions de Congo Terminal dans le partenariat avec le PAPN

Le 1er juillet 2009, six mois seulement après la signature de la convention, le Groupe Bolloré démarrait la gestion du terminal à conteneurs avec trois principaux objectifs assignés par l'Etat congolais, propriétaire du port.

Tout d'abord celui de construire un terminal moderne en réhabilitant et agrandissant les installations et les infrastructures portuaires érigées depuis son inaugu-

ration en 1939. Celui ensuite d'augmenter les trafics et le volume d'activité du Port de Pointe-Noire grâce à la redynamisation et au développement des corridors qui desservent le marché national et le bassin sous-régional du Congo où vivent plus 100 millions d'habitants.

Et enfin celui de développer le port de Pointe-Noire comme principale plateforme de transbordement (hub de référence) de la sous-région.

Après la pose de la première pierre des travaux de construction du terminal à conteneurs du PAPN le 30 avril 2009 en présence du Président de la République du Congo, son excellence M. Denis Sassou-Nguesso et du Président du Groupe Bolloré, M. Vincent Bolloré, un immense chantier était engagé sur financement à hauteur de plus de 500 millions par Bolloré ports pour les quais et le terminal tandis que les bailleurs de fonds internationaux et le port participaient aux opérations d'approfondissement du chenal d'entrée et de la darse ainsi qu'à l'allongement de la jetée Nord-Ouest.

Une fois le premier essai marqué par les plus hautes autorités de l'Etat congolais, il a alors appartenu au Groupe Bolloré de le transformer en arrivant à faire efficacement cohabiter une croissance très rapide de l'activité conteneurs avec les importants travaux de construction et d'infrastructures sur toute la durée des chantiers qui se sont étalés sur 8 ans.

#### Investissements réalisés

Le Groupe Bolloré avait à cœur d'honorer ses engagements, en matérialisant ce projet de «La Nouvelle Espérance», en développant les corridors du «Chemin de l'avenir», pour aller «plus loin ensemble» dans «la Marche vers le développement».

Ainsi, de 2009 à 2018, Congo Terminal a effectué les réalisations :

- d'allongement et l'aménagement du quai G qui est passé de 530 à 800 mètres linéaires d'accostage, soit une extension de 270 mètres dragués -15 mètres de profondeur.
- de reconstruction des 700 mètres linéaires du quai D.
- d'acquisition et l'installation de 6 portiques de quai, 4 grues mobiles et de 16 portiques de parc.
- d'aménagement des aires de stockage et de gestion des conteneurs de plus de 30 hectares sur le quai G (dont une dizaine d'hectares gagnés sur la mer) et d'environ 6 ha sur le quai D.
- d'aménagement d'une zone logistique multimodale d'emportage et de dépotage des conteneurs d'une superficie de 2,0 ha qui est-elle même connectée au ré-

seau ferroviaire du CFCO.

- de construction de l'atelier de maintenance préventive et curative permettant d'assurer la pérennité de son parc de matériel roulant et de levage auxquels s'ajoutent de nombreux équipements tels qu'une centrale électrique de 12,5 MW et de nombreux systèmes informatiques de gestion des opérations du terminal à conteneurs, etc.

La réalisation du projet Congo Terminal, filiale de Bolloré Ports, est une grande et magnifique aventure fruit d'une vision commune et partagée par les autorités et le groupe Bolloré depuis 10 ans et d'un partenariat public/privé exemplaire avec le PAPN.

Mr Laurent Palayer, Directeur Général de Congo Terminal le souligne ainsi : «Malgré une conjoncture économique toujours incertaine, le Groupe Bolloré au travers de sa filiale Congo Terminal croit plus que jamais au formidable potentiel et à l'avenir du Port de Pointe-Noire. Nous sommes particulièrement attachés à continuer à conforter sa place qui le classe déjà aujourd'hui au rang des ports les plus importants, modernes et compétitifs sur toute la côte Ouest d'Afrique».

#### A propos de Bolloré Ports

Bolloré Ports est un opérateur portuaire mondial avec 21 concessions portuaires dans le monde, dont 16 sur le continent africain. Premier opérateur d'infrastructures portuaires en Afrique et acteur majeur du traitement portuaire spécialisé en France, Bolloré Ports poursuit ses développements et investissements dans les pays où il est déjà présent, ainsi qu'en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Son savoir-faire s'articule autour de trois grands domaines d'expertise: les concessions portuaires, la manutention de fret traditionnel et le rôle d'agent d'expédition. Chaque année, Bolloré Ports investit 300 millions d'euros en Afrique dans la construction et le développement des infrastructures portuaires qui lui sont confiées afin de répondre aux exigences de ses clients, qu'ils soient armateurs, importateurs ou exportateurs

#### Contact presse

Ghislain MAGINOT  
Tél: +242 05 775 02 10  
E-mail: ghislain.maginot@congo-terminal.com  
www.congo-terminal.net

Une concession de :





**Ambassade des Etats-Unis d'Amérique  
Brazzaville, République du Congo**

**VENTE PUBLIQUE**

L'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique porte à la connaissance du public qu'elle organise une vente aux enchères spéciale le samedi 27 Juillet 2019 dans l'enceinte de son entrepôt sis, rue Léon Jacob face Société AFRIC à MPILA. La vente commencera à 9h00.

Les biens suivants seront mis en vente:

- Des meubles de maison et de bureau
- Des appareils électroménagers (climatiseur, aspirateur, congélateur, réfrigérateur, cuisinière, micro-ondes, bouilloire, cafetière, fer à repasser, machine à laver, machine à sécher...)
- Des équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes...)
- Des matériaux de construction
- Des groupes électrogènes
- Des véhicules

Toutes les personnes intéressées sont priées de se rendre au lieu indiqué ci-dessus, le Jeudi 25/07/2019 et Vendredi 26/07/2019 de 9H00 à 18H00 pour visiter les articles et prendre connaissance des conditions de vente.

N.B. Tous les participants devront passer par le contrôle de sécurité pour avoir accès au lieu de la vente.

MODE DE PAIEMENT: ESPECES (Fcfu Uniquement) SUR PLACE!!!

The U.S. Embassy Brazzaville will hold an auction sale on July 27, 2019 at 09:00. New and used items will be sold. All interested persons are encouraged to preview the items on July 25th and 26th from 09:00 to 17:00.

**ITEMS FOR SALE:**

Residential and office furniture, appliances (Air-conditioner, vacuum cleaner, freezer, fridge, stove, microwave, washer, dryer, computers, printers, building materials, generators and vehicles.

LOCATION: Embassy Warehouse: Léon Jacob Street, opposite SOCIETE AFRIC in Mpila. Photo ID's will be required to enter the facility.

\*\* All sales are final and CFA payment is due at the time of winning

**VIP 50.000F**

# Election MISS MAMAN TOUBBI

Kafoukafoueeeh !

Défilé jusqu'au Maillot de bain

ROGA ROGA, CEGRA CARL, ZEPRO

**STD 25.000F**

**AU PAVILLON JOSEPHINE**  
en face du Stade Félix Houé  
Poto-Poto  
Tél: 06 915 17 74  
05 551 01 25

**SOCIETE GENERALE CONGO,**  
Société Anonyme avec conseil d'administration au capital de 11 860 000 000 de francs Cfa, immatriculée au RCCM de Brazzaville sous le numéro RCCM-CG-BZV-11-B 2902, agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté n° 15953 MFBPP - CAB, dont le siège social est sis Avenue Amilcar Cabral Centre - ville Brazzaville, République du Congo, mets en vente au prix de 398.000.000 millions de francs CFA (à négocier) un grand immeuble R+2 d'une superficie de 346.78 m2 comportant trois (3) vastes appartements de grand standing situé sur la rue Saint Paul (avenue goudronnée) Arrondissement 6 Talangaï. Pour tout contact : 05 622 71 80 / 05 522 81 56 / 06 504 22 23.

**NB :** Titre foncier et rapport d'expertise disponibles.





## ACCORD CONGO-FMI

## Le Collectif des partis de l'opposition parle d'un compromis à minima

**Le Collectif des partis de l'opposition congolaise qui a organisé une conférence de presse, le 20 juillet à Brazzaville, a donné sa position sur l'accord conclu entre le Congo et le Fonds monétaire international (FMI). Mathias Dzon et Christophe Moukouéké ont aussi longuement abordé le problème du dialogue national inclusif qu'ils demandent depuis belle lurette.**

Dans son mot liminaire, le porte-parole de ce collectif, Christophe Moukouéké, qui a rappelé les sommes allouées au Congo aux termes de cet accord, a estimé qu'il s'agit des montants dérisoires par rapport aux budgets de l'Etat congolais des années 2003 à 2014 oscillant entre trois et quatre mille milliards FCFA. D'après le Collectif des partis de l'opposition congolaise, les conditions d'utilisation de ces fonds ne permettent pas au Congo de restructurer sa dette publique devenue insoutenable ainsi que de rétablir la viabilité des finances publiques en rééquilibrant le budget. De

même, le pays ne pourrait pas faire face à certaines charges sociales telles que le paiement régulier des salaires des fonctionnaires, des pensions des retraités, des bourses des étudiants.

« L'accord intervenu le 11 juillet 2019 ressemble à un compromis à minima. Outre la modicité des sommes allouées, il ressort de cet accord aucune conditionnalité précise et contraignante obligeant les autorités congolaises à changer radicalement le logiciel politique. Or, le problème fondamental qui se pose au Congo aujourd'hui est celui de la gouvernance », a souligné Christophe Moukouéké, s'interrogeant sur la manière de passer de la mal-gouvernance actuelle à une bonne gouvernance qui rétablirait les équilibres globaux.

Répondant aux questions de la presse, le président de cette frange de l'opposition, Mathias Dzon, a expliqué que les 224 milliards 300 millions FCFA,

comptant pour ce programme triennal, représentent 200% de la quote-part du Congo dans le capital du FMI. « Cet accord s'apparente à une aide budgétaire. Il pousse le Congo à fournir d'efforts. Ce n'est pas l'accord qui rend le Congo crédible, mais plutôt la gouvernance. C'est un piège, c'est par défi que le FMI a accordé cette facilité élargie de crédit », a-t-il déclaré. Pour faire en sorte que cet accord puisse profiter au Congo et à son peuple, le Collectif a fait quelques propositions. Il s'agit pour les autorités de manifester une forte volonté politique d'appliquer le programme en promouvant les conditions permissives d'une gouvernance vertueuse et transparente ; réaliser l'audit et la restructuration de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC). Les autorités congolaises devraient également faire les audits des Grands travaux, de la masse salariale actuelle ; rapatrier les fonds détournés et placés dans

les comptes privés à l'extérieur ; réduire le train de vie de l'Etat ; suspendre momentanément les multiples institutions politiques budgétivores.

#### Convoquer un dialogue national inclusif

S'agissant du dialogue, cette frange de l'opposition pense que le Congo qui traverse actuellement, selon elle, une crise multidimensionnelle, a besoin de retrouver le chemin de l'unité et la concorde nationales. A ce propos, Mathias Dzon et ses amis n'entendent pas participer à un dialogue convoqué par le Conseil national du dialogue qu'ils qualifient d'une institution de trop. « Malgré les appels réitérés de l'opposition en faveur de la convocation d'un vrai dialogue politique national inclusif, rassemblant toutes les forces vives de la nation, pour agir ensemble aux fins de construire des solutions appropriées et fortes aux différentes composantes de la crise multidimensionnelle qui

plombe le Congo, le pouvoir refuse systématiquement d'entendre raison et s'entête à vouloir contourner ce dialogue régénérateur et organiser un nouveau monologue dans le cadre du Conseil national du dialogue », ont-ils fait savoir.

Selon eux, la composition actuelle du Conseil national du dialogue ne permet pas de régler les problèmes de la nation. Sur les 245 membres que compte cette institution, l'opposition, dans toutes ses composantes, serait représentée par 29 seulement. « La surreprésentation des acteurs de la mouvance présidentielle au sein du Conseil national du dialogue fausse nécessairement les résultats des votes, car, toutes les décisions au sein de cette institution sont prises à la majorité absolue. C'est dire que les vingt-neuf représentants de l'opposition ne feront que de la figuration », ont-ils poursuivi.

**Parfait Wilfried Douniama**

**VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO**

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

**SCULPTURES** **PENTURES**  
**CERAMIQUES** **MUSIQUE**

L'art dans sa **Généralité**, de la **Tradition** à la **Modernité**

Musée du Bassin du Congo  
galerie CONGO

Situé sur 84 Boulevard Denis Sastou Nguesso Immeuble les manguiers (Mpi) dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville



## JEUNESSE

# L'Association fraternité Saint Rosaire sensibilise à la santé de la reproduction dans le Pool

**L'Organisation non gouvernementale que préside l'abbé Roger Armand Bahonda a lancé, le 18 juillet à Brazzaville, les activités de mise en œuvre du projet d'appui à la gestion de l'hygiène menstruelle et la santé sexuelle de reproduction.**

Démarré à Brazzaville, ce projet initié par l'association fraternité Saint Rosaire (Afsr) se déploiera également dans les zones rurales du département du Pool.

Pour ce faire, les relais communautaires seront formés en vue de sensibiliser les communautés et mener une action de plaidoyer sur l'hygiène menstruelle dans les écoles ainsi que la santé sexuelle de reproduction en faveur des jeunes filles et garçons.

L'initiative de l'Afsr financée par les altruistes américains sera appuyée par son parte-

naire technique, l'association Avenir NepadCongo, coordonnée par le docteur Etanislav Ngodi.

« Les sujets de sexualité sont tabous. Les hommes se disent que c'est l'affaire des femmes. Nos enfants jeunes filles perdent parfois certains enseignements à l'école pour avoir constaté un écoulement des menstrues et dans les villages cette situation se complique », a-t-il expliqué. Selon le docteur Etanislav Ngodi, le manque de préparation des jeunes filles, l'accès à l'information et parfois le manque de serviettes hygiéniques limitent les connaissances des adolescentes et des familles sur les questions de santé de la reproduction.

Pour encourager les membres de l'association à s'impliquer volontaire-



Une vue des membres de l'association fraternité Saint Rosaire/Adiac

ment, l'abbé Roger Armand Bahonda a indiqué : « Il est important d'apprendre les mécanismes du projet. Il faut exclure la loi de la fa-

cilité et aimer l'effort. Une séance de recyclage des acteurs de terrain est envisagée ».

Outre la santé de la repro-

duction, l'Association fraternité Saint Rosaire œuvre également dans les domaines de l'agriculture et du bâtiment.

**Fortuné Ibara**

## DISTINCTION

## Deux coopérants militaires américains et italiens décorés dans l'ordre du mérite congolais

**Arrivés au terme de leurs deux ans de mission en République du Congo, l'attachée principale de défense, chef de mission militaire près l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique, le colonel Cheryl R. Korver, et l'attaché de défense près l'ambassade d'Italie au Congo, le colonel Alberto Scafella, ont été décorés le 20 juillet à Brazzaville par le ministre de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo.**

La cérémonie s'est déroulée en présence de Todd P. Haskell, et de Paola Montevani, respectivement ambassadeur des Etats-Unis et la chargée de l'ambassade d'Italie au Congo. Y ont également pris part le chef d'état-major général des Forces armées congolaises, le général de division, Guy Blanchard Okoi, et les membres du haut commandement militaire et de la gendarmerie nationale.

« Cette cérémonie est le témoignage d'une activité professionnelle laborieuse qui donne d'excellents résultats à nos deux pays et symbolise le début d'une collaboration militaire plus profonde et plus efficace qui permettra à ce pays merveilleux d'être une référence positive pour la paix et la démocratie dans cette région de l'Afrique. La contribution précieuse et sincère du ministère italien de la Défense, de mon ambassade, de l'ambassadeur et de tous ses collaborateurs, m'a permis d'atteindre cet important résultat », a déclaré Alberto Scafella.

Dans le même ordre d'idées, l'attachée principale de défense, chef de mission militaires près l'ambassade des Etats-Unis au Congo, a salué la volonté maintes fois exprimée par les gouvernements respectifs par la coopération des activités réalisées au cours de ces deux dernières années, à savoir les visites des généraux américains au Congo des forces opérationnelles et multilatérales pour le compte de l'Afrique ; l'assistance qu'a apportée le Congo dans l'évacuation à Kinshasa de nombreux ressortissants américains lors des élections qui se sont déroulées dans ce pays voisin, et actuellement séjourne. « Notre investissement sera élevé cette année et nous pourrions reprendre la coopération que nous avions précédemment retardée. Je constate que nos relations continuent de se développer et de se renforcer », a-t-elle conclu.

**Guillaume Ondzé**

## ENVIRONNEMENT

## Les forêts, meilleur outil contre le réchauffement

**Planter l'équivalent d'un tiers de la surface mondiale actuelle des forêts permettrait d'éponger les deux tiers du carbone émis depuis la Révolution industrielle, selon une étude publiée dans la revue Science.**

Pour lutter contre le réchauffement climatique, rien de tel que les forêts. Menacées de toutes parts, les forêts mondiales constituent un inestimable puits de carbone. Dans son rapport publié en octobre 2018 sur l'objectif d'un réchauffement limité à + 1,5 ° C, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) estimait que ce but ne pourrait être atteint qu'en plantant un milliard d'hectares (Md ha) de forêts, en plus des 4,5 Md ha actuels.

### 1,8 milliard d'hectares de forêt en plus

Au-delà des objectifs chiffrés, une telle reforestation, ou afforestation, est-elle possible ? Oui, répond l'équipe de Tom Crowther, de l'école polytechnique fédérale de Zurich (Suisse), au terme d'une analyse d'images satellites.

Selon les chercheurs, il serait même possible de planter jusqu'à 1,8 Md ha de forêt, ou bien 0,9 Md ha de couverture forestière, définie par la surface de la canopée. Cela équivaldrait à un tiers de plus de forêt et de couverture arborée qu'actuellement, qui seraient plantées sur des terres dégradées, dominées par du sol nu, des arbustes ou des prairies. Les chercheurs

ont laissé de côté les terres utilisées par l'homme (agriculture, villes), qui pourraient tout aussi bien porter plus d'arbres, accroissant encore plus ce potentiel mondial.

### Un aspirateur à carbone

Selon l'équipe, rétablir des forêts sur de telles surfaces permettrait, une fois celles-ci devenues matures (c'est-à-dire en quelques décennies), d'absorber jusqu'à 205 milliards de tonnes de carbone, soit deux tiers des 300 milliards de tonnes émises par l'homme depuis la Révolution industrielle. Selon Tom Crowther, « la restauration des forêts est la meilleure solution climatique actuellement disponible. Si nous agissons dès maintenant, cela pourrait réduire le taux atmosphérique de CO2 de 25 %, aux mêmes niveaux qu'il y a un siècle. Toutefois, il faudra des décennies pour obtenir un tel effet. Il est donc crucial de protéger les forêts actuelles, et d'extirper les énergies fossiles de notre économie ».

### Russie, États-Unis et Canada

Ce potentiel forestier est concentré sur plusieurs grands pays : plus de 50 % de ces forêts potentielles pourraient être plantées en Russie (+151 millions d'hectares), aux États-Unis (+103 millions), au Canada (+78,4 millions), en Australie (+58 millions), au Brésil (+49,7 millions) et en Chine (+40,2 millions). Lancé en 2011 par l'Allemagne et l'Union internationale pour la conservation

de la nature (UICN), le Défi de Bonn vise à restaurer 150 millions d'hectares de forêt d'ici à 2020, et a été étendu, lors du Sommet sur le climat de 2014 à New York, à 350 millions d'hectares d'ici 2030. Si ces engagements sont ambitieux, ils sont très en deçà du potentiel : selon les chercheurs, 43 % des 48 pays analysés se situent en dessous de 50 % des surfaces qu'ils pourraient replanter, tandis que 10 % dépassent leur potentiel. Reste à savoir quelle fraction de terres, au-delà des estimations satellitaires, pourrait effectivement être reforestée, les chercheurs n'ayant pas distingué les terres publiques des privées. Et tout programme massif de reforestation devra éviter plusieurs écueils, dont la plantation d'une seule espèce d'arbres, délétère pour la biodiversité. Autre menace, le risque d'incendie, comme en témoignent les plantations d'eucalyptus au Portugal. Un capital qui s'effrite Autre enseignement de l'étude : le temps presse, car le réchauffement va inéluctablement grignoter ce potentiel forestier. Si les forêts boréales, en particulier celles de Sibérie, devraient prospérer, celles des régions tropicales vont péricliter sous la chaleur. Dans un scénario climatique RCP8.5, option la plus pessimiste du Giec, ce potentiel de 0,9 milliard d'hectares de canopée pourrait en effet fondre de 233 millions d'hectares d'ici 2050.

**Noël Ndong**



**PROGRAMME DES OBSÈQUES**

A la suite au décès de Joseph Banzouzi, alias Saint Bajos, le dimanche 14 juillet 2019 à Brazzaville, un programme de ses obsèques vient d'être publié par la famille Loubou, parents, frères, sœurs, neveux, fils et petits-fils.

**Mercredi 24 Juillet 2019**

9 heures 30 mn : Levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville

10 heures : Recueillement au domicile familial sis 152, avenue Lénine Ouenze

11 heures 30 : Absoute

12 heures 00 : Départ pour Louyakou (Mbanza Ndounga)

16 heures : Mise en terre

**Jeudi 25 Juillet 2019**

11 heures : Recueillement sur la tombe

12 heures : Retour à Brazzaville

**NÉCROLOGIE**

La Famille Pouaboud-Bicoumat  
Monsieur Jean Théodore x Pouaboud, ancien maire de la ville de Pointe-Noire, son frère ;

Le Docteur Benoît Loembé, patriarche ;  
Le chancelier Serge Eugène Ghoma-Bou-banga, son fils ;

ses enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants ont l'infinie tristesse

d'annoncer la disparition de madame Bayonne née Fernande Pouaboud, survenue à Pointe-Noire le samedi 6 juillet 2019, dans sa 78<sup>e</sup> année.

La veillée se tient au quartier Mpita (Pointe-Noire) dans le domaine de M. Germain Bicoumat.

L'enterrement aura lieu le 25 juillet 2019 à Bilala.

En union de prière pour le repos de son âme.

Contacts: 06. 973. 49. 09 / 06.652.02.66



Avis d'appel d'offre pour le recrutement d'un(e) consultant(e) chargé(e) de la réalisation d'un plaidoyer sur la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles à Brazzaville et Pointe-Noire

Référence : Plaidoyer pour la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles à Brazzaville et Pointe-Noire Actions de solidarité internationale ASI et AZUR

Développement dans le cadre du projet « renforcement de la société civile et des acteurs étatiques pour améliorer le respect des droits des filles et femmes congolaises », cofinancé par l'Union européenne, lance un avis d'appel d'offre pour le recrutement d'un(e) consultant(e) chargé(e) de la réalisation :

- d'un plaidoyer sur la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles à Brazzaville et Pointe-Noire,
- de l'élaboration d'un cahier de charges,
- de mettre en place un plan de plaidoyer,
- élaborer une stratégie de plaidoyer,
- de définir et de réaliser des actions de plaidoyer
- et forger des alliances pour le plaidoyer en vue d'assurer le respect des droits des filles et femmes congolaises.

**I. OBJECTIFS**

Cette mission vise de façon générale, dans un premier temps à faire un état des lieux sur les lois protégeant les femmes et les filles contre les violences en République du Congo et leur applicabilité.

Il s'agira également de forger des alliances OSCs, d'élaborer le cahier de charges, le plan et la stratégie de plaidoyer et de définir et réaliser des actions de plaidoyer sur Brazzaville et Pointe-Noire en vue de lutter contre l'impunité des auteurs d'agression des filles et femmes congolaises en garantissant leurs droits ainsi qu'un accompagnement pluridisciplinaire adéquat.

De façon spécifique, il s'agira sous la coordination du comité de pilotage, de :

1. Développer une synergie avec des ONG et parties prenantes pour mener un plaidoyer pour la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles
2. Elaborer la stratégie de plaidoyer
3. Fixer un chronogramme du plaidoyer

**II-DUREE**

La durée de la consultance est de 90 jours à partir du 2 septembre 2019.

**III-RESPONSABILITES**

L'expert(e) sera responsable sous la responsabilité du responsable du projet et bénéficiera du soutien permanent du représentant du pays.

ASI sera également responsable de l'organisation et de la prise en charge de tous les coûts (location de la salle, transport et nourriture / rafraîchissements pour les

participants, papeterie, etc.) associés aux différentes sessions de formation et ateliers de consultation.

**IV-QUALIFICATIONS**

Le/la consultant(e) doit avoir :

- Un diplôme universitaire en sciences sociales
- Des connaissances avérées en matière de protection droits des femmes et des enfants
- Une expérience d'au moins 2 études
- De grandes capacités rédactionnelles
- Ne pas avoir de liens directs avec les Comités de Protection des femmes et des enfants dans le cadre de son travail au quotidien pour garantir la neutralité
- Une expérience dans l'animation d'ateliers de consultation
- Une expérience en animation de sessions de formation
- Une expérience dans l'élaboration de directives
- Une expérience de travail avec des ONG
- Un excellent français parlé et écrit.

**V.COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DUREE DE LA MISSION**

Les consultant(e)s intéressé(e)s doivent soumettre une déclaration d'intérêt détaillée (proposition technique et financière) comprenant les éléments suivants :

- Méthodologie / approche
- Calendrier détaillé d'exécution de l'étude
- Budget proposé (sachant que la somme totale allouée à la consultance est de 700 000 FCFA incluant toutes les dépenses y compris les déplacements)
- CV de la personne qui entreprendra la consultation
- Au moins 2 exemples d'études similaires réalisées par le/la consultant(e).

Le dossier de candidature doit porter la mention « consultation pour la réalisation d'un plaidoyer sur la lutte contre les violences faites aux filles et femmes congolaises à Brazzaville et Pointe-Noire » et doit être adressé au Directeur de développement ASI au Congo-Brazzaville au plus tard le lundi 15 août 2019 à 16 heures locales : Brazzaville : Guichet unique sise Villa J053V Appart 1 OCH Mougali 3 à côté de l'Alliance Biblique Pointe-Noire : Guichet unique sise à l'Immeuble ONANGA entre Nina Services et veuve NDJEMBO sur la ligne 8 – Grand marché.

Emails : direction.asicongo@gmail.com et coordoprogram@gmail.com

Cette offre est réservée aux expert(e)s résident(e)s en République du Congo.

**NB** : Les termes de références peuvent être consultés sur le site [www.asi-france.org](http://www.asi-france.org) ou à retirer au guichet unique.



EMBAXADA DA REPÚBLICA DE ANGOLA  
NA REPÚBLICA DO CONGO BRAZZAVILLE

**ANNONCE**

LE SECTEUR CONSULAIRE DE L'AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGOLA EN RÉPUBLIQUE DU CONGO INFORME LA COMMUNAUTE ANGOLAISE RÉSIDENTE À BRAZZAVILLE QUE L'AMBASSADE A OUVERT LE REGISTRE DE SA COMMUNAUTÉ.

CE REGISTRE S'EFFECTUERA TOUS LES JOURS OUVRABLES AUPRÈS DES INSTALLATIONS DE L'AMBASSADE, DE 9H00 A 13H00 JUSQU'AU 15 AOUT 2019, SAUF LES JOURS DE MERCREDI OÙ CELUI-CI SE FERA AUX INSTALLATIONS D'ANGOLA LIBRE, À MAKELEKELE. LE REGISTRE EST POUR TOUS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE QUI ONT PLUS DE 18 ANS.

AUSSI LE REGISTREMENT EST GRATUIT.

DOCUMENTS NECESSAIRES :

- CARTE D'IDENTITE OU
- PASSEPORT ANGOLAIS OU
- CEDULA OU ACTE DE NAISSANCE
- DEUX PHOTOS

**NOTE** : LE REGISTRE EST GRATUIT



## TRIBUNE LIBRE

## Quelle entreprise pour assurer le bon développement de notre pays ?

L'entreprise est la structure productive qui crée les richesses dans notre pays. C'est elle qui permet de produire les biens et les services et d'exporter afin que le Congo-Brazzaville reste un pays indépendant et souverain.

L'entreprise est une unité institutionnelle ou un agent économique, social et politique autonome. C'est un support de création collective qui engage des agents et des collectifs aux intérêts multiples. Elle est composée de la société (entité juridique) et de la structure productive. L'existence de la structure est assurée par la société qui seule dispose d'une personnalité morale. La finalité de la société est de faire exister l'entreprise comme structure productive en vue de produire et de vendre des biens et/ou des services. Le revenu qui en découle est la contrepartie économique de la production et de la vente des biens et des services. Il représente le revenu commun des parties constitutives de l'entreprise et à ce titre, il doit être partagé de la manière la plus équitable. « L'intérêt social » devient celui de l'ensemble des parties constitutives de l'entreprise qui sont toutes légitimes pour être impliquées dans les processus de création et de décision : le personnel (salaires), la société (autofinancement) et les actionnaires (dividendes).

La manière de voir et de compter oriente la finalité des entreprises et leur stratégie. Le profit est un solde ou un résultat. Il permet de réinvestir dans l'outil de production. Mais il ne peut pas être le seul objectif de l'entreprise. Il existe d'autres manières de voir et de compter en vue de favoriser le développement de notre pays. Le Collège des Bernardins à Paris, dont la renommée est internationale, a identifié les outils comptables les plus appropriés pour valoriser l'entreprise, assurer l'emploi et la maîtrise du développement d'un pays comme le nôtre. Il serait judicieux de les reprendre ou de s'en inspirer. Ces indicateurs comptables ont également pour mission d'empêcher les atteintes aux fonctions environnementales essentielles à la survie de la biosphère et de prévenir les dégâts collatéraux du développement économique sur les êtres humains (risques socio-psychologiques, accidents, coût de l'insécurité environnementale, etc.).

**Roger Ndokolo, Président du parti du centre UNIRR  
(Union pour la Refondation Républicaine)**

## HUMANITAIRE

## Brazzaville adhère à la déclaration des villes solidaires avec les réfugiés

L'information a été rendue publique le 18 juillet, à l'issue d'un entretien entre le maire de Brazzaville, Christian Roger Okemba, et le représentant du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) au Congo, Cyr Modeste Kouamé.

Au cours de leur conversation, le représentant du HCR a fait un bref aperçu historique des opérations menées en République du Congo ; du pacte mondial sur les réfugiés ; de la campagne des villes solidaires avec les réfugiés et de la tenue prochaine d'un forum national sur les réfugiés à Brazzaville, en prélude au Forum mondial sur les réfugiés prévu en décembre 2019 à Genève, en Suisse. Concernant la déclaration des villes solidaires avec les réfugiés, Cyr Modeste Kouamé a mentionné que « la campagne des villes solidaires avec les réfugiés a été lancée le 20 juin 2018 par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Cette initiative souligne le rôle de plus en plus important qu'assument les villes dans l'accueil des réfugiés. Présentement, près de deux cents villes dans le monde ont signé la déclaration pour soutenir les réfugiés ».

Pour le HCR, « l'adhésion de la ville de Brazzaville à cette déclaration ne sera qu'une manifestation de plus de la légendaire hospitalité de la République du Congo en faveur des réfugiés ».

De son côté, Christian Roger Okemba

pense que « Brazzaville est une ville cosmopolite où tout le monde vit. Il est tout à fait logique qu'elle adhère à la déclaration des villes solidaires avec les réfugiés. Nous ne pouvons pas rester en marge des autres villes qui ont marqué leur adhésion. »

En effet, Brazzaville rejoint officiellement la déclaration des villes solidaires avec les réfugiés, et devient la 201<sup>e</sup> ville dans le monde. En Afrique, des villes comme Kigali, Niamey, Kampala ont déjà adhéré à cette campagne.

À ce jour, plus de soixante-dix millions de personnes sont déplacées dans le monde et 61 % vivent dans les villes. Les communautés et les villes qui accueillent les réfugiés et les demandeurs d'asile méritent plus de reconnaissance. C'est dans cette logique que le HCR cherche à impliquer tout le monde, y compris les villes. Rappelons que le Pacte mondial sur les réfugiés a été adopté en décembre 2018. Selon le HCR, cette nouvelle résolution de l'Assemblée générale vise à atténuer les pressions sur les pays qui accueillent des réfugiés ; développer l'autonomisation des réfugiés ; élargir l'accès des réfugiés aux pays tiers grâce à la réinstallation et à d'autres filières et à favoriser des conditions permettant aux réfugiés de rentrer volontairement dans leur pays d'origine.

**Yvette Reine Nzaba**

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET  
REPUBLIQUE DU CONGO  
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR  
L'EMPLOYABILITE (PDCE)  
EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE  
DE L'ACCOMPAGNEMENT POST FORMATION DES JEUNES  
FORMES PAR LE PDCE A BRAZZAVILLE ET A POINTE-NOIRE**

N° de référence : CG-SC – QC – 0068 /PDCE/2019/IDA 5302

**1. Contexte et justification**

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le recrutement d'un cabinet chargé de l'accompagnement post formation des jeunes formés par le PDCE à Brazzaville et à Pointe-Noire.

**2. Objectifs de la mission**

L'objectif de la mission est de mettre en place un mécanisme d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des jeunes bénéficiaires de formation pour la cohorte 2 du PDCE. De façon spécifique, il s'agira de :

- informer les jeunes sur les opportunités d'emplois salariés, les avantages de s'organiser en coopératives et le développement de la micro-entreprise ;
- former les jeunes aux techniques de recherche d'emploi (rédaction d'un CV, rédaction d'une lettre de motivation, contacter une entreprise par téléphone, répondre à une petite annonce, réussir un entretien d'embauche, négocier avec un futur employeur, etc.) ;
- faire connaître aux bénéficiaires les services publics de l'emploi et leurs missions, ainsi que les bureaux privés de placement ;
- fournir des informations sur les emplois disponibles en établissant des liens avec le service public de l'emploi, les employeurs et les structures privées de placement ;
- organiser périodiquement des entretiens individuels et collectifs pour faire le bilan de la recherche d'emploi des jeunes suivis ;
- former les bénéficiaires au mécanisme d'accompagnement à la création et la gestion d'une coopérative /micro-entreprise ;
- aider les jeunes formés à matérialiser les idées de projet et les accompagner à l'élaboration des plans d'affaires simplifiés ;
- informer les jeunes formés sur les structures d'appui financier et non financier disponibles ;
- créer des liens avec les fournisseurs financiers et non financiers identifiés ;
- accompagner ces jeunes à la formalisation de la micro-entreprise ;
- aider ces jeunes à s'organiser en réseau ou plateforme d'échanges et de suivi en fonction des corps de métiers.

**3. Résultats attendus de la mission :**

- les jeunes sont formés aux techniques de recherche d'emploi et disposent des informations sur les opportunités d'emplois existants ;
- les jeunes ont une connaissance parfaite du service public de l'emploi ;
- les entretiens individuels et collectifs périodiques avec les jeunes sont organisés ;
- les structures d'appui financier et non financier sont connues par les porteurs des projets ;
- les idées des projets sont transformées en projet et les plans d'affaires des jeunes finalistes orientés vers l'auto emploi sont élaborés ;
- Le réseau ou plateforme d'échanges et de suivi des jeunes en fonction des corps de métiers est créé et fonctionnel ;
- le répertoire des services d'appui financier et non financier est disponible ;
- un guide sur l'accompagnement post formation est élaboré et disponible ;
- des rapports mensuels de suivi sont transmis au PDCE.

**4. Qualifications et profil requis du cabinet**

Le cabinet devra justifier d'une expérience pertinente d'au moins cinq (5) ans dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Il doit disposer du personnel clé ci-après : (i) un spécialiste en gestion humaine ; (ii) un économiste ; (iii) un spécialiste en gestion financière et enfin (iv) un conseiller en insertion professionnelle.

**4. Durée de la mission**

La durée de la mission est de cinq (5) mois à compter de la date de fin de stage des apprenants.

**5. Méthode de sélection du cabinet**

Le cabinet sera sélectionné en accord avec les procédures de la Sélection basée sur les qualifications des consultants (QC) définie dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, de janvier 2011, version révisée Juillet 2014.

**6. Critères d'évaluation des manifestations d'intérêt**

- Les critères d'évaluation sont les suivants :
- les qualifications générales et expérience de la firme dans son domaine de spécialisation choisie ;

- l'expérience de la firme dans la réalisation de missions similaires, et
- le personnel permanent de la firme dans le cadre de sa gestion normale.

L'Unité de Gestion du PDCE invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus et à fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

**7. Informations Supplémentaires**

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées sous pli fermé à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 09 Août 2019 à 13 h 00 (heures locales) et porter expressément la mention (Dossier de manifestations d'intérêt pour l'accompagnement post formation des jeunes formés par le PDCE à Brazzaville et à Pointe-Noire).

Secrétariat PDCE

**A l'attention du Coordonnateur par intérim****Unité de Gestion du PDCE**

Adresse : 177, rue Soweto – Quartier Ex télévision – Baongo  
Tél : (00242) 06 984 48 25 / 05 551 25 52 / 06 951 36 62 / 06 650 40 22  
Email : contact@pdce-congo.com / congo.pdce@yahoo.fr  
Fait à Brazzaville, le 17 juillet 2019

**Le Coordonnateur par intérim du Projet,  
ANGA David**



## REPRÉSENTATION THÉÂTRALE

## « Les bruits de couloirs » d'Henri Djombo fait sensation à l'IFC

La pièce a été jouée sur scène, le 18 juillet, à l'Institut français du Congo (IFC) à l'occasion de la journée littéraire, organisée en hommage à l'homme des lettres.

Le décor posé, la salle pleine, le spectacle peut alors commencer. Il est environ 19h 45 minutes quand les lumières s'éteignent du côté du public pour scotcher les regards sur la scène lumineuse où près d'une trentaine d'artistes interprètent intelligemment le rôle de chaque personnage qu'ils incarnent, au fur et à mesure, que l'histoire se déroule.

Bruits de couloirs est le récit d'une spéculation qui trouble l'équilibre et l'harmonie du royaume Kinango. Un jour, alors qu'après des années de difficultés, le royaume s'est relevé et jouit d'une bonne stabilité sous le règne d'un roi apprécié de ses citoyens, celui-ci annonce à ses proches qu'il souhaiterait ouvrir le royaume en République.

L'annonce n'est pas encore officielle. Mais sa divulgation, de bouche-à-oreille, suscite déjà des soulèvements partout dans le royaume. Par



Henri Djombo félicitant les artistes au terme du spectacle

ailleurs, le monde autour du roi s'oppose fortement à l'initiative, notamment sa famille proche qui essaie de le dissuader, mais en vain. La famille va donc comploter contre lui pour contrer cette volonté et s'en débarrasser. Malheureusement, cela aura des conséquences irréversibles.

La présentation de cette

pièce de théâtre a connu la participation de quatre metteurs en scène dont une seule femme, Prisca Ouya. Le premier s'est occupé des tableaux 1, 3 et 5. Arthur Vé Batoumeni a eu la responsabilité du tableau 2, Boris Minkala, le tableau 4 et Prisca Ouya a pris soin du dernier. Quatre approches et représentations différentes

dans une harmonie étincelante.

Une fusion de talents et d'abnégations des artistes et metteurs en scènes que l'auteur a vivement saluée, au terme du spectacle. « *Je suis tout ému comme si j'assistais à la première représentation de cette pièce. A chaque fois, les artistes s'améliorent et il y a un brin de bonheur et*

*de plaisir qu'ils partagent au public. C'est depuis la matinée que nous sommes ici, à l'institut français du Congo, pour cet hommage en mon honneur. Cela me reconforte davantage dans ma position d'écrivain et de dramaturge. Simple-ment, grand merci à tous* », s'est réjoui Henri Djombo. Malgré sa parution en 1996, la représentation de cette pièce théâtrale « Bruits de couloirs » continue d'électriser les foules et d'enchaîner les succès. En effet, ces metteurs en scène ayant une connaissance de l'écriture de l'auteur ont réussi leur pari, face à un public qui en est sorti une fois de plus ravi de la plume de l'auteur.

Né en 1952 au Congo, Henri Djombo est actuellement président de l'Union nationale des écrivains, artistes et artisans du Congo, ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Romancier et dramaturge internationalement de renom, il est l'auteur de plusieurs ouvrages et a déjà reçu plusieurs distinctions dans le domaine littéraire.

**Merveille Atipo**  
(stagiaire)

## RENCONTRE LITTÉRAIRE

## Le recueil de nouvelles « Les âmes brisées » se dévoile au grand public

L'ouvrage a été au cœur d'un échange-débat, suivi d'une séance de dédicace par l'auteur, le 19 juillet, à l'Institut français du Congo (IFC). Paru aux éditions Muse, en mai dernier, « Les âmes brisées » est un recueil de cinq nouvelles écrit par Sysiphe Frédéric Pambou.

Les âmes brisées se sont nourries, tant de la fiction que de

la réalité. Dans cet ouvrage de 85 pages, l'auteur présente cinq nouvelles intitulées respectivement La vengeance écorchée de l'amour, Le jour-

nal d'une femme laide, Formé pour là-bas, Mort pendant 72h et Linconscience parlante : Les maux des yeux d'Antoine. A travers ces nouvelles noires et sarcastiques, l'auteur s'est intéressé à la vengeance, l'estime de soi, le chômage, la retraite mal vécue, le désamour et bien d'autres.

Après présentation de l'œuvre, celle-ci a été soumise à une critique littéraire par Rosin Loemba. Ce dernier a souligné une grande proximité entre l'œuvre et son auteur et a exhorté l'auteur à s'améliorer davantage car « *on écrit pas pour soi, mais pour le lecteur* ». N'étant qu'à ses débuts dans le monde de l'écriture, il a particulièrement apprécié le talent et la plume de l'auteur qui transmettent un certain plaisir au lecteur. Ainsi, pour faire vivre ce plaisir en live, deux membres dans le public ont pu lire des courts extraits de l'ouvrage lors de cette rencontre.

Par ailleurs, la séance question-réponse a insufflé à ce rendez-vous une belle atmosphère de partage et d'apprentissage entre Sysiphe Frédéric Pambou et le public. L'assistance a été édifiée sur les abords de la noirceur, la profondeur d'une âme brisée et qui n'arrive pas à se dévoiler. « *Par cette œuvre, je veux confronter chacun de nous aux réalités et épreuves qu'il a endurées tout en lui rappelant que cela n'est pas une fin en soi et s'il le veut, il peut encore vivre des jours heureux* », a déclaré l'auteur.

Né et basé au Congo-Brazzaville, Sysiphe Frédéric Pambou est juriste de formation. Le recueil de nouvelles « Les âmes brisées » est son tout premier ouvrage et il sera très bientôt disponible dans les librairies. Dans son voyage de l'écriture, il a signifié se pencher prochainement vers un roman.

**M.A.(stagiaire)**



L'auteur dédicant son ouvrage



## ÉGYPTE 2019

## A la fin, c'est le Sénégal qui perd

**Souvent favori mais jamais titré, le Sénégal de Sadio Mané a prolongé sa longue série de déceptions à la CAN, en chutant face à l'Algérie (1-0), vendredi au Caire, lors d'une finale qu'il a dominée. Mais son futur reste dégage.**

Durant tout le tournoi, les Lions de la Teranga ont donné tort à ceux qui moquaient leur fébrilité mentale qui les avait fait tressaillir dans les moments chauds lors des précédentes éditions. Ils ont encore été costauds face aux Fennecs pour se remobiliser après le but encaissé dès la 2e minute.

Mais cette fois-ci, malgré plusieurs occasions, le sort ne leur a pas souri : tibia de Salif Sané qui dévie la frappe de Baghdad Bounedjah pour l'ouverture du score, penalty accordé puis refusé après consultation de l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR)...

«On ne démérite pas. On méritait d'égaliser», a assuré le sélectionneur Aliou Cissé, pour qui le résultat s'est joué sur des «détails».

Qu'a-t-il manqué aux Lions? Certainement leur roc en défense Kalidou Koulibaly, suspendu pour la finale. Mais aussi de la présence en attaque, où Mané a semblé parfois trop seul, peu aidé par Mbaye Niang, transparent. Et peut-être leur gardien titulaire Edouard Mendy, blessé à un doigt durant la compétition.

Capitaine de la sélection finaliste malheureuse en 2002, Cissé rêvait de prendre sa revanche, une fois passé sur le banc. Pour lui aussi, le sort est cruel.

«On n'a connu que des déceptions, que des déceptions. Aller en finale, ce n'est pas une fin en soi», a-t-il reconnu.

Mais le coach aux dreadlocks, l'une des personnalités de cette CAN égyptienne, incarne aussi le futur prometteur des Lions. Son bilan - première Coupe du monde en 16 ans, première finale de la CAN en 17 ans - plaide pour lui.

Sous contrat jusqu'en 2022, l'ancien joueur du Paris SG a balayé vendredi une question sur son avenir: «Mon cas



n'est pas important. Ce qui est important, c'est le travail que je fais avec les garçons, le fait que la Fédération ait confiance en moi.»

Première nation africaine au classement Fifa, le Sénégal garde des arguments pour rester à sa place dans les prochaines années: un coach sous contrat, et des cadres

en pleine force de l'âge, comme Mané (27 ans), Idrissa Gueye (29 ans) et Koulibaly (28 ans).

«Ce qui nous manque, c'est d'être régulier. Il nous manque l'expérience de ces grands rendez-vous, on demande à y être plus souvent pour gagner cette CAN. On s'y approche. L'équipe est en progression sur ces cinq

dernières années», a estimé Cissé.

Sur le plan continental, la mission CAN-2021 au Cameroun commencera par sortir d'une poule de qualifications face au Congo, la Guinée-Bissau, et l'Eswatini. Pour démarrer un nouveau cycle, enfin victorieux?

**D'après AFP**

## ELIMINATOIRES CAN 2021

## Le Congo dans le groupe I

**Le Congo aura pour adversaires dans les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2021, le Sénégal, la Guinée Bissau et l'Eswatini.**

C'est le résultat du tirage au sort effectué par la Confédération africaine de football (CAF) le 18 juillet au Caire, en marge de son congrès à l'issue duquel les différentes sélections ont connu leurs adversaires pour la course vers la trente troisième édition de la plus prestigieuse compétition du continent africain. Les cinquante-deux équipes ont été réparties en douze groupes de quatre équipes chacun. Les deux meilleures de chaque groupe participeront à la phase finale de la compétition qui aura lieu au Cameroun dans deux ans.

Le Congo qui évoluera dans le groupe I n'a pas hérité des moindres équipes puisqu'il affrontera le Sénégal, finaliste de la CAN 2019 et la Guinée-Bissau qui a participé à deux dernières CAN sans passer le premier tour. En rappel, le Congo et la Guinée Bissau étaient logés dans le même groupe des éliminatoires de la CAN

2017. Le Congo avait battu la Guinée Bissau 4-2 avant de confirmer au retour 1-0 au complexe sportif de Kintélé. L'Eswatini, le troisième adversaire du groupe, était absent de la CAN comme le Congo. La dernière CAN nous a montré qu'actuellement il n'y a plus de petites équipes.

Pour éviter les contreperformances des précédentes éliminatoires, le Congo devrait déjà se mettre en ordre de bataille afin d'assurer sa présence au Cameroun. Il est temps que les acteurs du football congolais bâtissent des stratégies efficaces pour que les Diables rouges ne fassent pas piètre figure dans cette phase cruciale.

Selon le programme de la CAF, la première journée de la phase de groupe aura lieu à partir du 11 novembre 2019 et la dernière débutera le 9 pour terminer le 17 novembre 2020.

Les matchs de barrage (aller-retour) se tiendront les 7 et 15 octobre. Cette étape est réservée aux équipes les moins bien classées au classement Fifa, notamment le Liberia, le Tchad, le Soudan du Sud, le Sey-

chelles, Île Maurice, le Sao Tomé-et-Principe ainsi que le Djibouti et la Gambie.

**Les différents groupes**

**Groupe A** : Mali, Guinée, Namibie, vainqueur de Libéria-Tchad

**Groupe B** : Burkina-Faso, Ouganda, Malawi, vainqueur de Soudan du Sud-Seychelles

**Groupe C** : Ghana, Afrique du Sud, Soudan, vainqueur de Maurice-Sao Tomé-et-Principe

**Groupe D** : RDC, Gabon, Angola, vainqueur de Djibouti-Gambie

**Groupe E** : Maroc, Mauritanie, République centrafricaine, Burundi

**Groupe F** : Cameroun, Cap Vert, Mozambique, Rwanda

**Groupe G** : Egypte, Kenya, Togo, Comores

**Groupe H** : Algérie, Zambie, Zimbabwe, Botswana

**Groupe I** : Sénégal, Congo, Guinée-Bissau, Eswatini

**Groupe J** : Tunisie, Libye, Tanzanie, Guinée équatoriale

**Groupe K** : Côte d'Ivoire, Niger, Madagascar, Ethiopie

**Groupe L** : Nigeria, Bénin, Sierra Leone, Lesotho

**Rude Ngoma (stagiaire)**

## Le Nigérian Odion Ighalo «roi» des buteurs

**L'attaquant nigérian Odion Ighalo a terminé meilleur buteur de la Coupe d'Afrique des nations qui s'est terminée, vendredi, au Caire par le sacre de l'Algérie (1-0 devant le Sénégal).**



Odion Ighalo, roi des buteurs de la CAN 2019 avec 5 buts (AFP)

Buteur le 14 juillet lors de la défaite du Nigeria face à l'Algérie (2-1) en demi-finale, puis au cours du match pour la 3e place devant la Tunisie (1-0), le Super Eagle a donc remporté le trophée du meilleur marqueur avec cinq réalisations. Il a devancé de deux unités un groupe de quatre joueurs, composé des Algériens Adam Ounas et Riyad Mahrez, du Sénégalais Sadio Mané et du Congolais Cédric Bakambu.

Baghdad Bounedjah, auteur du seul de but de la finale rem-

portée par l'Algérie devant le Sénégal a terminé la CAN avec deux buts.

Notons que 102 buts ont été inscrits en 52 matchs, soit une moyenne de 1,96 buts par match. Rappelons que pour la première fois la compétition se jouait à 24 équipes, augmentant le nombre de matchs (32 rencontres à 16 équipes). La moyenne de buts marqués est en baisse depuis l'édition 2010 (2,45, puis 2,34 en 2012, 2,16 en 2013, 2,12 en 2015 et 2,06 en 2017).

**Camille Delourme avec AFP**



## EGYPTE 2019

## L'Algérie championne d'Afrique, encore raté pour le Sénégal

L'Algérie a remporté la Coupe d'Afrique des nations, pour clore dans la liesse 29 ans d'une longue attente depuis son premier sacre, après avoir battu le Sénégal (1-0) en finale, vendredi au Caire.

Arrivés sur la pointe des pieds aux pyramides, les Algériens quittent l'Égypte avec le sceptre de champion d'Afrique qu'ils ont mérité, au fil d'un tournoi maîtrisé de bout en bout qui les a vus battre deux fois les Lions du Sénégal, première nation africaine au classement Fifa. Après leur succès en poules, les Fennecs ont répété leur performance, grâce à un but d'entrée de Baghdad Bounejdjah (2<sup>e</sup>), aidé par Salif Sané qui a dévié sa frappe. Malgré toute la tension d'une finale heurtée, et le stress d'une intervention de l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR), ils ont tenu le choc pour toucher l'or, à nouveau.

«Ce n'est peut-être pas notre meilleur match sur le contenu», a reconnu le sélectionneur Djamel Belmadi. Effectivement, les Fennecs ont livré leur pire match de la compétition et ont subi, sans rompre, face aux Lions du Sénégal.

Ces derniers, avec une possession de balle de 59%, se sont créé plusieurs oc-



Égypte 2019 l'Algérie championne d'Afrique, encore raté pour le Sénégal

casions, en attestent leurs douze tirs, dont sept cadrés. Mais la maladresse et la malchance s'en sont mêlées, à l'image de ce penalty sifflé puis annulé par l'arbitre, après concertation du VAR, pour une main de Guedioura certes collée au corps, mais qui interférait totalement sur la trajectoire du ballon (60<sup>e</sup>).

Sabaly trouvait le gant ferme

de M'Bolhi sur sa trajectoire (69<sup>e</sup>), avant que Kouyaté n'expédie un ultime coup-franc dans le mur.

Vingt-neuf ans après son sacre à domicile, l'Algérie décroche une deuxième étoile, globalement méritée au vu de son parcours en Égypte. Ce succès sur les terres d'un ennemi héréditaire rajoute de la saveur au sacre de la génération Belmadi.

À l'inverse, le Sénégal

d'Aliou Cissé échoue à remporter ce titre continental qui lui échappe depuis sa première participation en 1965.

Finaliste malheureux en 2002 comme capitaine, Cissé devra encore attendre pour soulever cette coupe tant désirée.

Pour les Fennecs et leurs supporters, c'était en revanche l'explosion de joie. Les supporters qui étaient

près de vingt mille, en blanc et vert, certains venus par le «pont aérien» de vingt-huit vols spéciaux organisé par les autorités, à remplir de leur bonheur le stade du Caire. Un titre célébré dans la liesse en Algérie, mais terni, en France, par de nombreux débordements et d'affrontements avec les forces de l'ordre.

Camille Delourme avec AFP

## RÉFLEXION

## Et la Russie de Vladimir Poutine s'imposa ...

La preuve qu'en réalité, et contrairement aux apparences, l'Histoire se répète, pour ne pas dire bégaie, la stratégie que conduit depuis deux décennies Vladimir Poutine est là pour l'apporter de façon indiscutable.

Ayant hérité d'un pays que le communisme avait ruiné dans les dernières décennies du vingtième siècle, provoquant du même coup le démantèlement de l'empire érigé par Moscou tout au long des siècles précédents et baptisé par ses nouveaux dirigeants Union des républiques socialistes soviétiques (URSS), le président de la Russie a réussi en moins de vingt ans à redonner vie à la nation que les Tsars s'étaient employés à construire. Et tout indique aujourd'hui qu'à l'heure où il sera contraint par l'âge de quitter le palais du Kremlin, à Moscou, il laissera derrière lui une grande puissance reconstruite pierre par pierre dont l'influence géopolitique sera tout aussi grande, sinon même plus grande que par le passé.

Afin d'y parvenir dans le temps qui lui était imparti, Vladimir Poutine a choisi, en effet, d'agir sur trois champs apparemment différents, mais en réalité convergents.

° Le premier, sans doute le plus important en dépit des apparences, est la restauration d'un passé prestigieux que le marxisme, érigé en religion d'Etat par Staline et ses successeurs, s'était employé à effacer pendant près de soixante-quinze ans. Restauration dont le resserrement des liens avec la puissante Eglise orthodoxe est aujourd'hui le parfait symbole et qui a fini par convaincre le peuple russe que les erreurs accumulées tout au long de ces décennies ne se reproduiraient pas. Restauration qui se traduit aussi par le respect affiché, à Saint Pétersbourg notamment, envers la dynastie des empereurs russes que les dirigeants communistes avaient détruite dans d'horribles conditions au lendemain de leur prise de pouvoir.

° Le deuxième champ sur lequel Vladimir Poutine agit avec une efficacité incontestable est celui de la restauration du bouclier stratégique qui protégea pendant plusieurs siècles l'empire de ces mêmes Tsars. L'annexion de la Crimée, la prise de contrôle de la région du Donbass en Ukraine, l'appui militaire apporté à la Turquie, l'intervention de l'armée russe au côté de Bachar Al Assad en Syrie, le soutien affiché au régime des Mollahs en Iran pour contrer l'action menée par les Américains, la présence de la force na-

vale russe en Méditerranée orientale en sont les gestes les plus visibles; mais si l'on observe bien la scène internationale ils se produisent également tout au long de l'immense frontière qui s'étend du Caucase à l'Extrême Orient.

° Le troisième champ est celui de l'économie, de la finance, du commerce, des échanges de toute nature qui domine le monde moderne et s'impose aujourd'hui comme le véritable ressort de la puissance dans l'univers très ouvert où nous vivons. Après s'être repliée sur elle-même pour se reconstruire au lendemain de la faillite provoquée par le communisme, la Russie a entrepris de se redéployer sur tous les continents. En s'inspirant du modèle chinois, c'est-à-dire en apportant aux pays émergents les appuis financier, technologique, industriel, scientifique sans lesquels ceux-ci ne parviendraient pas à desserrer l'étau du sous-développement. Et, bien sûr, dans ce nouveau contexte, l'Afrique figure désormais en bonne, très bonne place, dans le programme mis au point par Vladimir Poutine. S'il est trop tôt pour calculer les bénéfices de toutes sortes que la politique suivie par le nouveau Tsar procurera à la Russie, il ne l'est pas pour prédire que l'influence

Jean-Paul Pigasse